

APPROPRIATIONS

*L'espace public,
support de la démocratie*

XAVIER BARRECA

APPROPRIATIONS

L'espace public,
support de la démocratie

Énoncé théorique réalisé sous la direction du Professeur
Luca Pattaroni

avec l'observation du Directeur pédagogique de Projet de Master
Dominique Perrault

et grâce à l'encadrement de la Maître EPFL
Barbara Tirone

Master EPFL - Section Architecture
Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et Construit (ENAC)

Lausanne, Janvier 2018

Argument général

Ce travail se penche sur les liens entre l'espace public matériel de nos villes et l'expression du citoyen en démocratie. Le travail met l'accent sur les différentes formes d'appropriation de l'espace public, de l'occupation citoyenne à la *gated community*. Après une analyse des pratiques citoyennes dans l'espace public, nous questionnerons le fonctionnement des formes actuelles de l'espace public. Nous essaierons ensuite de définir les qualités d'un espace public inclusif et hospitalier, et nous chercherons des leviers d'action en terme de projet pour l'architecte qui conçoit l'espace public.

Après la partie théorique, nous nous pencherons sur le cas du quartier St-Roch à Nice, un quartier au passé industriel, aujourd'hui en partie délaissé. L'analyse passée et présente de ce cas en lien avec la partie théorique devra nous mener vers des propositions pour la revitalisation de ce quartier.

Table des matières

INTRODUCTION	11
I. L'ESPACE PUBLIC, SUPPORT DE LA DÉMOCRATIE	15
1. L'expression politique du citoyen dans l'espace public en démocratie	17
2. L'effondrement de l'espace public moderne libéral: quel est l'espace qui se perd?	29
3. La ville inclusive du vivre ensemble, ré-instaurer un espace de confiance	43
a. Quelles qualités pour l'espace public? Coprésence, Hospitalité, Inclusion, Communication	45
b. Les leviers d'action de l'architecte Accessibilité, Appropriabilité, Polyvalence, Plasticité	53
II. CAS D'ÉTUDE ET OUVERTURE AU PROJET	59
<i>Le quartier Saint-Roch à Nice, revitalisation d'un quartier au passé industriel et ouvrier</i>	
1. Historique du développement du quartier	64
2. Analyse de l'espace public du quartier	76
3. Propositions de développement	106
CONCLUSION	113
BIBLIOGRAPHIE	117

Introduction

En démocratie, l'espace public figure un espace politique symbolique. Il est le lieu de publicisation des idées, le lieu d'expression du citoyen. Parmi les différents espaces publics, le symbole de la démocratie est incontestablement la place publique. C'est le lieu de rassemblement des citoyens. L'espace public constitue le bien commun par excellence, il est la propriété de tous, et son accès ne requiert aucune condition. Mais peut-on vraiment généraliser cette assertion? L'espace public est-il libre et égalitaire? Permet-il toujours une certaine mixité sociale? Assure-t-il encore la rencontre des individus, la parole, l'échange et le débat?

Lorsque l'on regarde les démocraties modernes occidentales, on fait souvent référence aux qualités de la démocratie athénienne de l'Antiquité qui s'exprimait dans l'agora et où chaque citoyen avait la parole, dès lors qu'il était citoyen, ce que tout individu n'était pas de facto. Cette forme de démocratie directe idéalisée ne peut décrire le système de démocratie représentative en vigueur dans les démocraties modernes occidentales. Dans ces démocraties, les citoyens élisent leurs représentants qui seront en charge de gouverner et d'élaborer les lois. Une fois les représentants élus, le rôle politique

du citoyen s'étend de l'observation et du commentaire à la protestation. Ainsi, où ce rôle politique du citoyen s'exerce-t-il?

Si l'espace public reste le lieu privilégié pour la manifestation, le commentaire se déplace de plus en plus vers les espaces réticulaires d'Internet. Or, on sait que sur Internet, l'individu a tendance à aller plus facilement vers des idées avec lesquelles il est en accord, et les algorithmes qui régissent la proposition de contenus, en se basant sur les préférences individuelles, ne permettent pas de confronter l'individu à des opinions différentes qui permettraient la contradiction, le débat, et l'évolution de l'opinion. Sur Internet, l'individu se renferme dans ses idées et les conforte. C'est ce rôle de débat et de confrontation de la parole politique assuré par l'espace public que l'on ne retrouve pas dans la sphère publique d'Internet. Sous couvert de permettre l'expression de tous les individus, Internet ne représente-t-il pas un danger pour la contradiction et le débat?

Si la sphère publique de débat a tendance à se déplacer toujours plus vers Internet, on assiste régulièrement à une reconquête de l'espace public urbain par des mouvements d'occupation citoyens. Car l'espace public de nos villes demeure encore le support de la visibilité et de la publicisation des idées, il joue un rôle important dans le fonctionnement de la démocratie. C'est le lieu où les citoyens peuvent se rassembler et se rencontrer. Ainsi que peuvent nous apprendre ces mouvements d'occupation dans la manière dont ils utilisent l'espace public? Assiste-t-on à un renouveau de l'expression du citoyen dans la démocratie?

L'espace public urbain a beaucoup évolué au siècle dernier avec l'avènement du mouvement moderne. Le modèle de la ville en a été profondément transformé, et si l'idéologie moderne se paraît d'intentions louables dans sa vision de l'espace public, comme la libre circulation de l'individu, les espaces développés n'ont pas toujours permis d'aller dans ce sens. L'évolution dans le temps des espaces nés de la vision moderne a pu avoir des effets négatifs sur l'évolution de l'espace public, car aujourd'hui il n'apparaît plus comme un support efficace pour en appeler au vivre ensemble.

Mais la ville contemporaine ne doit pas renoncer au vivre ensemble, à ce vivre ensemble que l'idéal moderne souhaitait célébrer dans un espace public ouvert et accessible, et qui devait permettre la rencontre entre des individus que parfois tout oppose. Aujourd'hui, on assiste à l'effondrement de ce projet et il est urgent de ré-instaurer un espace public inclusif qui célèbre la différence, pour retrouver une certaine joie du vivre ensemble.

I

L'ESPACE PUBLIC, SUPPORT DE LA DÉMOCRATIE

1

L'expression politique du citoyen dans l'espace public en démocratie

Parler de l'expression politique du citoyen dans l'espace public suppose d'aborder la question du rassemblement. Comme le souligne Bruno Latour ¹, c'est parce que nous sommes divisés par tellement d'opinions diverses que nous devons nous rassembler. Lorsque les citoyens se rassemblent et qu'ils créent des assemblées populaires, c'est davantage pour débattre que pour scander des revendications d'une seule et même voix. Bruno Latour rappelle également que les mots *demos* et *demon* ² tirent tous deux leur étymologie de la même racine Indo-Européenne *da-* qui signifie « diviser ». Il ajoute ensuite:

Si le *demon* est une menace si terrible, c'est parce qu'il divise en deux. Si la *demos* est une solution bienvenue, c'est parce qu'elle divise également en deux. Un paradoxe? Non, c'est parce que nous sommes nous-mêmes tellement divisés par tant d'attachements contradictoires que nous devons nous assembler ³.

1. Bruno Latour, « From Realpolitik to Dingpolitik – or How to Make Things Public », dans Bruno Latour, Peter Weibel, *Making Things Public, Atmospheres of Democracy*, MIT Press, 1^{er} novembre 2005, p. 14.

2. *demos* : en grec ancien le « peuple », qui associé à *kratos* le « pouvoir », donne le mot démocratie, littéralement le « pouvoir du peuple »
demon : en grec ancien la « divinité » ou le « génie », et en latin l' « esprit », le « génie » ou le « démon »

3. Bruno Latour, *ibid.*, p. 14.

Le rassemblement apparaît alors comme une nécessité pour évoquer ensemble ce qui nous divise. Il ne sert pas seulement à réunir des citoyens qui porteraient une cause commune, mais bel et bien à former une sphère de débat entre des citoyens aux opinions divergentes. Tel semble être le caractère de la démocratie : une assemblée de parties aux intérêts contradictoires, mais néanmoins capable d'écouter et de dialoguer pour décider ensemble.

Quand les citoyens se rassemblent dans l'espace public, ils créent également du partage, une sorte de mise en commun et d'être en commun. Il convient ici de s'attarder sur la distinction entre espace commun et espace public comme évoquée par Étienne Tassin ¹, qui oppose ces espaces en rappelant que l'espace public se présente comme un espace de diversion et de dispersion, « détournant les individus de toute adhésion massive sous couvert d'identification communautaire » ².

L'espace public tend davantage à disperser les individus, à les extérioriser et à les tenir à distance, plutôt qu'à les fusionner en un ensemble selon un principe unifiant. L'espace public ici opposé à l'espace commun, empêche son appropriation par un corps social, une communauté d'individus réunis selon un ou plusieurs principes par lesquels ils s'assurent une reconnaissance mutuelle. Une telle appropriation serait une appropriation d'ordre négatif car l'espace public est le lieu qui tient les individus à distance les uns des autres tout en garantissant un degré de confiance minimale qui leur assure une forme de côtoiement pacifique. Car si « toute communauté tend vers la confusion, la fusion commune » ³, l'espace

1. Étienne Tassin, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès, La Revue* 1992/1 (n° 10), p. 24.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

public doit perpétuer l'instauration d'une certaine forme de communication entre des individus dispersés, tenus à distance les uns des autres, pour empêcher la communautarisation de l'espace public.

Ainsi lorsque les citoyens se réunissent dans l'espace public, c'est davantage pour recréer du lien entre des individus différents que pour se réclamer d'une communauté qui préempterait l'espace public. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence de communautés mais de souligner la condition qui les réunit:

Une pluralité de communautés ne devient la communauté d'une pluralité que par l'institution d'un *topos des topoï* sous la forme d'un espace public intervallaire qui connecte les lieux particuliers, non pour donner naissance à un être-en-commun mais à un vivre ensemble ¹.

L'existence de communautés ne contredit donc pas l'existence d'une sphère publique plus large qui les englobe et les unifie. L'espace public joue ainsi un rôle de mise en relation entre des individus séparés. En d'autres termes, l'espace public doit permettre la rencontre d'individus scindés par des clivages, qu'ils soient d'ordre culturel, religieux, social ou politique.

Comme évoqué dans l'introduction, le mode d'expression du citoyen en démocratie s'étend de l'observation et du commentaire à la protestation sous forme de manifestation et d'occupation. La protestation prend place dans l'espace public, lieu de publicisation des idées et espace politique symbolique. La manifestation

1. Étienne Tassin, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès, La Revue* 1992/1 (n° 10), pp. 34-35.

ou l'occupation doivent rendre visibles - « publiciser » - un problème, une cause, aux yeux de la sphère publique.

En 2013, Sylvaine Bulle ¹ dressait un portrait des mouvements d'occupation tels que Occupy, M15 (Espagne) ou encore le Mouvement pour la justice (Israël), auxquels on pourrait ajouter des expériences récentes comme Nuit debout (France). Selon elle, concernant les mouvements d'occupation, il est devenu plus pertinent d'utiliser le terme de protestation plutôt que celui de mobilisation. En effet, ces mouvements sont plus persistants et s'inscrivent plus durablement dans le temps qu'une mobilisation ou une manifestation dont on sait quel jour elle aura lieu, à quelle heure elle commencera et à quelle heure elle finira, condition *sine qua non* de son autorisation par les instances sécuritaires qui l'encadreront.

En revanche les mouvements d'occupation ne demandent aucune permission pour s'installer dans l'espace public, se basant sur l'acceptation générale que l'espace public est le bien de tous. Ils prennent généralement naissance sur les réseaux sociaux et la sphère publique d'Internet avant d'entamer un rassemblement dont le support sera l'espace public.

Se réunir dans l'espace public permet de rendre visible aux yeux de tous ce qui motive les mouvements d'occupation:

1. Sylvaine Bulle, « Pourquoi la rue inspire-t-elle la révolte ? Compétences émeutières et projet de transformation sociale dans le mouvement d'occupation mondial (Espagne, Israël, USA) » (“Why does the street inspire revolt: Riot skills and social transformation plan in the worldwide occupation movement (Spain, Israel, USA)” [translation: Sharon Winkler Moren]), *justicespatiale* | *spatial justice*, n° 5, déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013, <http://www.jssj.org>

Pour les collectifs occupants et les assemblées, l'enjeu de la contestation doit être de rendre visibles les injustices telles qu'elles sont liées aux économies politiques nationales et internationales, aux qualifications de la vie sociale telles qu'elles se répercutent à l'échelle individuelle ¹.

Le choix de l'espace public qui sera le support du rassemblement peut également avoir une signification double, d'un côté il s'agit de rendre public un problème comme nous venons de le voir, mais il peut s'agir aussi de rappeler par l'occupation de l'espace public le caractère public de ce dernier, contre la marchandisation capitaliste qui le menace. Dans le cas de la série des mouvements Occupy ("Occupy the train", "Occupy the square", "Occupy the cities", "Occupy the streets"...), les lieux qui ont été occupés ont permis d'évoquer la menace de privatisation et de marchandisation qui pèse sur ces espaces publics de proximité, par la mise en avant de leur possible caractère populaire, accueillant et hospitalier. Ils sont les lieux où s'exprime une commune humanité, et où la civilité permet le vivre ensemble. Le choix de ces lieux montre aussi l'importance des villes dans l'économie mondiale, car elles sont aussi bien un lieu de concentration financière que de précarité économique, où les écarts de richesse entre les individus sont les plus grands.

Les mouvements d'occupation instituent des nouvelles modalités de l'être ensemble. Ils ont en commun d'orchestrer leur propre scénographie de la publicisation, par une organisation qui laisse place à la spontanéité. Dans ces mouvements apparaît une multitude d'activités qui, de prime abord, n'ont pas de lien direct avec l'expression politique et sociale. Mais elles participent de

1. *Ibid.*, voir page ci-contre

l'expression de la critique par la présentation au public d'autres manières de faire, d'une vision alternative de la société. Ainsi dans les mouvements d'occupation, on ne cherche pas simplement à publiciser un problème, on participe également à chercher ensemble des solutions, et on les offre aux yeux du public, on tente de les publiciser. L'environnement de l'espace d'occupation permet la coordination de modes d'expressions individuelles ou collectives avec un mode d'argumentation politique et social du citoyen. La critique y est en relation directe avec des propositions défendant un autre projet de société, ou une autre vision.

Le fait que des formes d'expressions artistiques figurent à côté d'autres formes d'action dans la dénonciation renvoie aux notions d'expérience et de démocratie que Dewey (2010), tout comme Rancière (2008), ont bien mises en évidence. En particulier, l'art - comme toute forme d'expérience esthétique - est pour Dewey une activité publique, que le philosophe place au niveau de la politique et de la démocratie, en raison des formes imaginaires ou des expériences qui sont exprimées dans une rupture avec le cours routinisé du monde. Elles sont, compte tenu de leurs exigences morales et politiques, capables de changer le monde. De même, pour Rancière, la démocratie "en milieu ambiant" est toujours favorisée à partir de dispositifs rendus visibles, favorables à la mise en commun des subjectivités. Dans cette perspective, les Parlements et autres assemblées, micro-événements, autrement dit les espaces matériels de la contestation, encouragent la circulation de la parole et des émotions, et la dé-homogénéisation sociale tout comme le manifeste de transformation sociale ¹.

1. Sylvaine Bulle, « Pourquoi la rue inspire-t-elle la révolte ? Compétences émeutières et projet de transformation sociale dans le mouvement d'occupation mondial (Espagne, Israël, USA) » ("Why does the street inspire revolt: Riot skills and social transformation plan in the worldwide occupation movement (Spain, Israel, USA)" [translation: Sharon Winkler Moren]), *justicespatiale | spatial justice*, n° 5, déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013, <http://www.jssj.org>

Les activités qui s'exercent sur un mode spontané par le biais de scénographies inventives révèlent un art du possible. Dans ces mouvements, les potagers, les bibliothèques, et autres activités produites et mises en commun participent de cette force de proposition, et sont ces « dispositifs matériels inventifs relevant des arts de faire, “ultime marque de la démocratie” (De Certeau [1990]) » ¹.

Ainsi, lorsque les citoyens s'assemblent dans l'espace public, leurs actions dépassent largement le cadre de la parole politique et sociale. En rappelant que l'espace public est le bien de tous, ils participent à inventer de nouvelles formes de gouvernances, et tentent de démontrer, en la publicisant, la validité de leurs propositions. Les citoyens ne se réunissent pas dans l'espace public seulement pour protester mais bien plus pour proposer. Proposer une vision commune différente passe par sa publicisation, et l'espace public reste ainsi le support privilégié de la démocratie, dans son sens étymologique : le « pouvoir du peuple ».

Ce qui change dans les mouvements d'occupation, en opposition aux manifestations, est l'expression de soi du citoyen. Dans les manifestations, on marche dans la rue, souvent d'une place à une autre, pour faire entendre des revendications. Dans les mouvements d'occupation, qui se déploient dans des places ou des parcs publics, on ne cherche pas à faire entendre une revendication en particulier mais on exprime une volonté de vivre et de débattre ensemble. Plutôt que de manifester, on veut se rendre manifestes, visibles, et cela passe invariablement par l'espace public. Car en partant de la sphère publique

1. *Ibid.*, voir page ci-contre

d'Internet pour se rendre manifestes dans l'espace public, les mouvements d'occupation soumettent à leur tour leurs propositions à la critique publique. Dans le même temps qu'ils formulent la critique d'une forme de société établie, ils font la proposition d'une vision nouvelle et souhaitent immédiatement en donner une visibilité dans la sphère publique.

Michel Lussault, lui, voit dans ces occupations une installation qui devient une fin en soi, comme si le but des occupations servait à réclamer un droit sur l'espace public:

le campement, l'installation urbaine, devient sa propre finalité ; il ne sert pas une cause, il est la cause, il est en lui-même protestation. Ainsi, ce qui compte est d'apparaître, de s'imposer dans l'espace public concret — pas la sphère publique abstraite du champ politique, mais ce bon espace matériel de la vie urbaine de tous les jours [...] ¹.

Ceci permet de souligner que ce qui se joue aussi dans les mouvements d'occupation est la réaffirmation d'un espace public qui appartient à tous, la réaffirmation du droit du citoyen sur ces lieux. On peut avancer l'hypothèse que s'il apparaît le besoin de rappeler le caractère public de cet espace, cela est peut-être en partie dû à une certaine faillite de celui-ci, car il ne parviendrait plus à créer les conditions du vivre ensemble. Lorsqu'il y a une trop grande mise à distance des individus, lorsque cette mise à distance créée par un espace public trop réglé touche à une certaine limite, alors peut-être pouvons-nous assister à la reconquête de ce dernier par les citoyens. L'occupation citoyenne

1. Michel Lussault, « Bienvenue dans la nouvelle lutte des places », publié sur [raison-publique.fr](http://www.raison-publique.fr/article491.html) le 3 janvier 2012 : <http://www.raison-publique.fr/article491.html> (consulté le 1^{er} décembre 2017)

réaffirme les droits de l'individu à s'approprier l'espace public, à créer du commun entre eux. On pourra trouver un écho à cette mise en commun avec le phénomène des *Commons* sur Internet, que sont ces programmes ou contenus en libre accès, dont l'exemple le plus connu est sans doute Wikipédia. Le mouvement des *Commons* vient alors s'emparer des villes, « par ces mouvements, des groupes de gens revendiquent un retour aux "communs", à l'accessibilité de l'espace public » ¹.

Les mouvements d'occupation se servent d'Internet comme d'un outil pour orchestrer leur organisation et leur communication. L'avènement de nouveaux lieux de débat que sont les réseaux sociaux, traduit et amplifie une forme d'épuisement de la démocratie sous sa forme représentative. Le citoyen n'est plus seulement un observateur passif, il a la possibilité de participer à des groupes citoyens réunis en ligne pour débattre et proposer. Internet apparaît alors comme une forme d'agora contemporaine, à ceci près que l'agora grecque permettait de canaliser une certaine forme de violence du citoyen ² tandis que sur Internet cette violence peut s'exprimer sans limite. L'absence de gestion de la violence fait d'Internet une forme d'agora imparfaite, qui ne saurait encore se substituer à l'espace public. Les mouvements d'occupation se servent d'Internet comme tremplin et comme support de communication, mais l'expression la plus significative de ces mouvements par la suite prend place dans l'espace public matériel de la ville.

1. Alice Béja, « Foules indignées, places occupées » (encadré), *Esprit* 2012/11 (Novembre), p. 86.

2. Saul Frampton, « Agony in the agora », Aeon Essays, édité par Sam Dresser, le 7 août 2017, sur le site Internet d'Aeon : <https://aeon.co/essays/democracy-is-a-clash-not-a-consensus-why-we-need-the-agora> (consulté le 22 septembre 2017)

En remettant l'expression politique du citoyen au cœur de l'espace public, les mouvements d'occupation ré-ouvrent une possibilité pour un vivre ensemble qui prône le rassemblement et l'acceptation de la différence, car si l'agora, comme idée d'un vide délimité, trouve aujourd'hui un écho dans les réseaux sociaux, c'est bien toujours dans l'espace public que peuvent s'y appliquer ses principes.

Les échanges virtuels sont à l'origine de formes de socialisation inédites qui n'en exigent pas moins de se rassembler sur la place vide de l'agora. C'est ce que nous appellerons, suite aux événements qui ont secoué le monde arabe depuis la fin de l'année 2010, le syndrome de la place Tahrir : un mouvement virtuel porté par *Facebook*, *Twitter* et l'internet doit nécessairement prendre corps et s'inscrire dans un espace qui est celui de la place s'il veut prendre une dimension politique. Tous les acteurs des réseaux sociaux ont fini par se retrouver sur cette place et les divisions s'y expriment aujourd'hui encore, et non sans violence ¹.

Les mouvements d'occupation dessinent une forme ré-inventée de démocratie directe et participative. En révélant une sorte d'affranchissement possible du système démocratique représentatif, ils tentent de démontrer la validité de leur vision et ils se posent comme une force de proposition. Nombre de citoyens estiment aujourd'hui qu'il n'ont plus rien à attendre de leurs représentants tant le fossé entre le peuple et ses élites se creuse ², ce fossé que les dirigeants politiques tendent à amplifier en forçant généralement l'évacuation de ces occupations par la force, au nom de l'ordre public et plus récemment

1. Olivier Mongin, « Métamorphose de l'espace public », *Esprit* 2012/11 (Novembre), p. 77.

2. Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Editions Flammarion, 2007, Edition Originale: *The revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*, W. W. Norton & Company, 1995

au nom de la sécurité, après la vague d'attentats qui a frappé l'Europe, et ainsi fortement dégradé la possibilité d'un vivre ensemble dans l'espace public.

2

L'effondrement de l'espace public moderne libéral: quel est l'espace qui se perd?

L'espace public dans lequel nous évoluons prend ses racines dans l'idéologie moderne libérale. Cette conception de l'espace public célèbre la libre circulation de l'individu, et promeut un espace public accessible à tous. Cet idéal moderne d'égalité est à la base de la ville moderne, il a permis l'émergence d'un modèle d'espace public « où chacun peut, entre autres, bénéficier de la sécurité indépendamment de son statut ou de son revenu »¹. Ce modèle basé sur la sécurité devait également s'accompagner d'une certaine forme de civilité pour permettre le côtoiement pacifique des individus, « où chacun, pour prendre place dans la ville, devait faire preuve de sa capacité à respecter l'autre »².

Dans l'idéologie moderne, l'individu est un être assez raisonné pour tenir ses convictions à l'écart et les transformer en opinion lorsqu'il pénètre la sphère

1. Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : l'urbanisme de la peur », dans Jacquet P., Pachauri R., Tubiana L., *Regards sur la terre*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2010

2. *Ibid.*

publique. Il est capable de dialoguer et de débattre de ses opinions avec l'autre, mettant ses convictions à l'épreuve de la contradiction, et leur permettant ainsi d'évoluer. Mais comme évoqué dans l'introduction, avec le développement des nouvelles technologies et la mise en relation des individus en réseau, on assiste à une régression du débat. L'individu en réseau n'est pas l'individu qui évolue dans l'espace public matériel. Il ne tient pas à distance ses convictions. Au contraire il tend à se rapprocher de ceux qui partagent ses convictions, et la mise en réseau crée un entraînement mutuel qui aboutit au renforcement des convictions de l'individu.

Dès lors, l'individu conforté dans ses convictions n'est plus capable de les transformer en opinions pour les discuter avec l'autre dans l'espace public. L'autre, qui ne partage pas ses convictions, devient alors au mieux un adversaire, au pire un ennemi. L'inattention polie cède la place à la méfiance, et le regard de l'autre est perçu comme une agression. L'« indifférence civile » instituant une mise à distance de l'autre et un degré de confiance minimale laisse peu à peu la place au soupçon. Le lien entre les individus s'en trouve profondément transformé et apparaît alors dans la ville une « sociabilité de surveillance »¹. Les liens sociaux se referment peu à peu, se concentrant sur l'entourage proche des gens que l'on connaît et le soupçon l'emporte dans le rapport à l'autre, à celui que l'on ne connaît pas et qui représente un danger potentiel d'agression.

1. Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : l'urbanisme de la peur », dans Jacquet P., Pachauri R., Tubiana L., *Regards sur la terre*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2010

Le courant des *Smart cities*, soit le développement des nouvelles technologies appliquées à la ville, est directement synchronisé à l'obsession sécuritaire. De ce point de vue, les nouvelles technologies constituent à la fois le mal et le remède. Cette ambivalence et les fantasmes qui entourent les nouvelles technologies ne sont pas un fait nouveau quand on sait qu'elles furent développées en parallèle à la fois par l'armée américaine et à la fois par des hippies travaillant dans leurs garages. Les nouvelles technologies ont toujours été prises en étau entre d'un côté le fantasme d'une surveillance généralisée (qui n'est cependant plus un fantasme), et de l'autre un idéal de liberté quant à l'expression et à l'accessibilité, où tous les individus et les contenus sont sur un même pied d'égalité, ce qui se trouve fortement remis en question aujourd'hui avec la fin probable de la neutralité d'Internet aux États-Unis, qui emmènera une hiérarchisation par l'argent dans l'accessibilité aux contenus.

Cette menace qui pèse sur l'accessibilité des espaces réticulaires d'Internet fait écho à une certaine faillite de l'accessibilité de l'espace public urbain. Christopher Lasch ¹ décrit dans une dimension post-libérale le déclin de ce qu'il nomme les « lieux intermédiaires de sociabilité informelle » comme la rue ou les bars, lieux de rencontre où les individus peuvent échanger les uns avec les autres. Ce déclin est aujourd'hui à mettre en relation avec deux phénomènes : d'une part l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux comme principaux lieux de sociabilité, et d'autre part l'absorption grandissante de l'espace public par le commerce.

1. Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Editions Flammarion, 2007, Edition Originale: *The revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*, W. W. Norton & Company, 1995

L'espace public déplacé vers l'espace consumériste des centres commerciaux dévoile peut-être aussi les maux dont souffrent les espaces publics urbains, car leur déplacement vers les lieux consuméristes et sécurisés que sont les *malls* ne peut être justifié uniquement par l'avènement du capitalisme et de la société de consommation. Les centres commerciaux répondent au sentiment d'insécurité que suscite la ville, ils « réinventent la ville en l'apaisant de ses craintes, la climatisant, la peuplant de gentils vendeurs et d'innocents acheteurs »¹.

Le déplacement des commerces et des boutiques vers les centres-commerciaux emporte avec lui une part de l'espace public, celui de la rue commerçante et de la place du marché, et le passant n'est plus que consommateur. En effet, le développement des centres-commerciaux, souvent en périphérie des villes a eu pour conséquence d'affaiblir la fréquentation des centres-villes. En France, de nombreux centres-villes se meurent, victimes de désertification économique et commerciale. Ces centres-villes ne parviennent plus à attirer l'activité commerciale et les rues deviennent désertes. Une des causes principales qui ressort de nombreux cas étudiés est l'implantation de zones commerciales en périphérie de ces villes moyennes. Ces zones sapent l'attractivité des commerces de centre-ville, qui sont contraints de fermer les uns après les autres. Leurs locaux restent vides, et les rues le deviennent. L'animation de la rue commerçante disparaît, entraînant dans son sillage la fréquentation des espaces publics, de ce que Christopher Lasch définissait comme les « lieux intermédiaires de sociabilité informelle ».

1. Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : l'urbanisme de la peur », dans Jacquet P., Pachauri R., Tubiana L., *Regards sur la terre*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2010

Quelles conséquences la baisse de fréquentation de cet espace public entraîne-t-elle? L'attractivité et l'hospitalité diminuent, le sentiment d'insécurité de la rue déserte grandit, et le repli vers les espaces sécurisés s'accroît. Un phénomène qui affaiblit encore plus le pouvoir unifiant de l'espace public est celui de la clôture. Dans les villes du monde entier on voit fleurir des *gated communities*, où l'enclavement et l'accès restreint aux seules personnes autorisées créent une bulle sécuritaire. La montée de cet « urbanisme défensif »¹ divise les individus selon des critères comme l'argent ou l'appartenance à une communauté.

La clôture qui délimite la *gated community* a pour conséquence de privatiser une partie de l'espace public. La rue, la place ou le square ainsi privatisés deviennent alors des espaces communs, n'étant plus accessibles qu'à la communauté réunie entre ses propres barrières. L'appropriation négative de cet espace public privatisé et rendu commun divise les individus: celui qui n'appartient pas à la communauté est un étranger, et il représente une menace potentielle qui justifie alors la paranoïa sécuritaire. Cette division transforme en profondeur les liens que pouvaient entretenir les individus dans l'espace public, et cela « vient nourrir le sentiment d'insécurité, d'une part, et accroître le sentiment de mépris social d'autre part »². La civilité associée à un certain degré de sécurité devaient amener au côtoïement pacifique des individus dans l'espace public de la ville moderne. Mais lorsque l'obsession sécuritaire prédomine sur toute autre considération, alors la civilité n'est plus un ressort suffisant pour ramener au vivre ensemble.

1. Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : l'urbanisme de la peur », dans Jacquet P., Pachauri R., Tubiana L., *Regards sur la terre*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2010

2. *Ibid.*

Cette appropriation d'ordre négatif par des pratiques d'auto-ségrégation et de discrimination contribue à segmenter les populations et ainsi à remettre en cause l'idéal moderne de la libre circulation de l'individu. Car lorsque une partie des habitants décide en pleine conscience de se regrouper dans des quartiers résidentiels sécurisés, à plusieurs kilomètres du centre-ville, il y a un retournement du mode de fonctionnement de la ville. Autrefois, il fallait se protéger des attaques de « barbares » provenant de l'extérieur de la ville en la fortifiant, en la sécurisant. Aujourd'hui, des citoyens décident pour se protéger de fuir la ville, de fuir son centre, se sentant envahis et vulnérables. « Désormais, [...] ce sont eux qui désirent la ségrégation, l'auto-ségrégation – en laissant la ville aux “barbares” »¹.

Sécurité, privatisation, ou encore accessibilité sélective représentent une partie des maux dont souffre aujourd'hui l'espace public urbain. La sécurité qui constituait un préalable pour l'espace public de la ville moderne s'est vu renforcée de manière parfois disproportionnée. L'obsession sécuritaire, encore renforcée récemment suite à la vague d'attentats qui ont frappé la France et l'Europe, tire l'espace public moderne vers sa fin. Les intentions louables de l'idéologie moderne se sont peu à peu transformées en ce qu'imaginaient les auteurs de science-fiction dans leurs dystopies au siècle passé. La méfiance généralisée est un train de l'emporter sur la civilité et la libre circulation prônées par l'idéologie moderne. Comment ainsi ré-actualiser la vision moderne? Comment aller vers un espace public qui permette de retrouver une forme de vivre ensemble?

1. Klaus Frey et Fabio Duarte, « L'auto-ségrégation : quand les gens disent non à la ville », *Cosmopolitiques*, Août 2004 (n° 7, « Aïmons la ville »), pp.58-67.

Dans les villes, la conception de l'espace public est souvent le résultat d'une négociation entre les différents acteurs, aménageurs et institutions, au lieu d'être l'expression d'une volonté politique d'aménagement urbanistique et architecturale. Le contrôle l'emporte sur le possible. Les usages de l'espace public sont clairement définis en amont et il n'y a pas de place pour l'imprévu, pour des usages spontanés et détournés des fonctions organisées, pour une certaine forme d'appropriation. L'espace public doit certes garantir des fonctions de mobilité et d'accessibilité, mais il doit aussi fournir des modalités d'être en commun par le biais de diverses fonctions et activités. Il ne doit pas seulement permettre des activités attendues, il doit être le support des possibles.

Certes, l'architecture, l'urbanisme, posent les bases de l'utilisation des espaces publics, mais ils doivent laisser de la marge, du jeu, pour l'appropriation de ces lieux par le public [...]. Dès lors, il faut donner la primauté à la question de l'accès, et pour cela penser les espaces publics au sein d'un site, d'un contexte, d'une mission ¹.

Les espaces publics urbains développés au XX^{ème} siècle sous l'égide de la Charte d'Athènes et du rapport Buchanan ont été conçus en rupture par rapport à l'attention dont ils avaient été l'objet dans l'histoire urbaine européenne. La révolution du mouvement moderne, associée à l'idéologie libérale et au capitalisme industriel, a balayé l'histoire pour inventer un modèle urbain inédit en adéquation avec les nouvelles pratiques technologiques développées au début du siècle. La Charte d'Athènes posa les fondements d'une ville fonctionnelle et édicta des principes de zonage et de circulation entre ces zones, délimitées selon leur fonction de zones de vie,

1. Alice Béja, « L'espace public, le bien commun par excellence », *Esprit* 2012/11 (Novembre), pp.71-72.

de travail ou de loisirs. Des infrastructures devaient ensuite permettre de relier les différentes zones entre elles. Le tissu urbain ainsi conçu ne représentait plus alors qu'une juxtaposition de zones à la fonction identifiée dont les relations devaient se nouer grâce à la circulation offerte par les nouvelles technologies de communication. La marche à pied ainsi considérée comme désuète fut alors délaissée dans l'aménagement urbain, marginalisant les espaces dédiés au piéton. Le déplacement en voiture, érigé en dogme dans le rapport *Traffic in Towns* (1963) de Sir Colin D. Buchanan, qui fut considéré comme un volet complémentaire de la Charte d'Athènes, imposa de reconceptualiser la ville sous le prisme de la fluidité et du mouvement induits par la voiture. Cependant, l'avènement de la *motor-age town* devait s'accompagner dans les villes européennes - contrairement aux villes américaines - de la préservation du patrimoine historique, principalement les centres-villes historiques et autres « vieille-villes ».

La même année de publication du rapport Buchanan, Jürgen Habermas dans son essai *L'Espace public, archéologie de la publicité*, décrit l'évolution de l'espace public urbain dans les villes européennes, soulignant le déplacement progressif des échanges et de la communication vers la sphère médiatique, entraînant un déclin de la matérialité des espaces publics dans la sphère des échanges et de la communication. La nouvelle forme de la ville, accompagnée de l'avènement de la démocratie délibérative, ont encouragé le déplacement du débat démocratique de l'espace public urbain vers une sphère médiatique qui est aujourd'hui celle d'Internet et des réseaux sociaux.

Ce développement moderne de la ville a progressivement entraîné la disparition du piéton et de la pratique de la marche dans les espaces publics urbains. La ville moderne a vu se superposer les différentes vitesses de déplacement, allouant une part d'espace à chaque mode de transport. La mobilité ainsi pensée en terme de vitesse a produit des espaces de circulation exclusifs, la route pour les véhicule motorisés, le trottoir pour les piétons, et dans un entre-deux fragile, une place pour le vélo.

Avec l'émergence de la durabilité comme principe de développement, les villes européennes tentent de limiter la place de la voiture dans les villes qui arrivent aujourd'hui à saturation. La réintroduction des modes de transport « doux » apportent une revalorisation de la marche à pied et il apparaît ainsi nécessaire de porter une attention nouvelle à l'espace public urbain, de sorte qu'il redevienne ce support de la vie démocratique et du vivre ensemble.

Longtemps considérés comme un « résidu », soumis au double impératif de patrimonialisation et de privatisation, ils ont été émiettés, dispersés dans l'espace urbain, dépourvus de « sens commun ». [...] La réintroduction des modes doux de transport exige une revalorisation des espaces publics urbains, et plus précisément de la valeur symbolique des interactions entre les individus, une dimension qui relève de la sphère politique ¹.

Pour autant, le vivre ensemble dans l'espace public ne se décrète pas. L'architecture et l'urbanisme peuvent y contribuer par la conception d'un espace qui ne soit pas bloquant mais qui offre des possibilités d'appropriation

1. Cynthia Ghorra-Gobin, « L'espace public : entre privatisation et patrimonialisation », *Esprit* 2012/11 (Novembre), pp. 88-98.

par le public. Un espace public approprié mais qui reste néanmoins accueillant. Ainsi, quelle devrait-être la vie au quotidien d'un tel espace public? Car si les mouvements d'occupation prouvent que l'espace public urbain peut être un support de l'être en commun, ils ne constituent pas un phénomène permanent, et ne reflètent pas la vie quotidienne dans l'espace public.

Nous l'avons vu, les mouvements d'occupation construisent un espace d'expression oscillant entre la manifestation politique et la manifestation de soi. L'opposition entre l'intime et l'extime, telle que définie par Michel Lussault ¹, permet d'éclairer la manifestation de soi de l'individu dans l'espace public. Car l'avènement de l'ère moderne avec le triomphe de l'inattention polie a également vu triompher l'intime sur l'extime dans l'espace public. Si l'intime, qui est une construction sociale, représente ce que l'individu doit intérioriser en public, l'extime en revanche « balise le domaine de cette forme particulière de relation au monde que constitue l'inter-subjectivité, entendue comme le domaine de la relation du moi (*ego*) à autrui (*alter ego*) » ².

L'inattention polie qui tend vers l'indifférence radicale, tend également à faire disparaître une extimité nécessaire à la communication entre les individus dans l'espace public. Michel Lussault nous rappelle également que si l'intime l'emporte dans l'espace public, « qu'un espace privé est toujours potentiellement concerné par l'extimité jusqu'à se voir configuré par elle : le pub, le café et tous les lieux privés où la rencontre et la conversation sont permises et recherchées » ³.

1. Michel Lussault, « Espace public », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, pp. 362-363.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

Dans un article paru dans *Tracés*, Caroline Barbisch et Luca Pattaroni revisitent la notion d'extimité ¹. Le XIX^{ème} siècle et le passage à l'ère moderne vont voir se généraliser les principes de civilité et de pudeur.

L'espace public, désormais soumis au seul principe de civilité, devient l'expression d'un idéal de coexistence pacifiée entre les cultures et les classes. C'est le triomphe de ce que les philosophes et sociologues vont nommer l'indifférence polie – ou encore l'inattention civile – à l'égard du passant. Dans ce cadre, le corps en public devient corps civil – dénué de charge érotique – et les rencontres se font dans des espaces strictement délimités (bals populaires, promenades dominicales, kermesses, spectacles, bordels, thés dansants, etc.). Toutefois, la littérature regorge de descriptions d'échanges de regards et de jeux de séduction dans les grands boulevards et les parcs de la ville moderne. Les exigences de civilité sont ainsi sans cesse mises en tension par le jeu des corps et l'expression du désir ².

On voit bien comment la relation entre individus dans l'espace public requiert un subtil équilibre entre l'intime et l'extime, et que si l'un prend le pas sur l'autre, alors l'échange et la communication s'en trouvent transformés. L'équilibre entre intime et extime repose sur des relations de contrariété telles que ouverture/fermeture ou intérieur/extérieur, ainsi que sur la polyvalence des lieux. L'ouverture, synonyme dans l'espace public moderne d'accessibilité et de transparence visuelle, a davantage été utilisée dans un souci de sécurisation que de diversification des usages. On peut par ailleurs penser aux grands ensembles modernes construits

1. Caroline Barbisch et Luca Pattaroni, « Intime/Extime, le désir au cœur de l'espace public », dans *Tracés* n° 23-24 / 12 décembre 2014, pp. 10-15. (Article basé sur le travail de thèse réalisé par Caroline Barbisch à l'EPFL en 2013. Barbisch C., *Extimités, Enquête sur les formes contemporaines d'expression de l'intime et du désir dans l'espace public*, Thèse de Doctorat, EPFL, Lausanne, 2013).

2. *Ibid.*

après la Seconde Guerre Mondiale. Ces cités-dortoirs constituées de grandes barres ou tours de logement, en procédant à une inversion de la figure plein-vide par rapport à la ville médiévale ou classique, ne sont pas parvenus à insuffler une qualité d'espace public à tout ce vide résiduel entourant les bâtiments. Car ce qu'ont peut-être oublié les modernes, c'est qu'un espace vide et a-fonctionnel ne saurait devenir un espace public seulement car il serait accessible à tous.

L'un des principaux défis contemporains consiste à ramener de la confiance dans l'espace public. Les récents attentats qui ont ébranlé la France et l'Europe ont eu pour conséquence d'accentuer la sécurisation de l'espace public sans pour autant faire disparaître la peur. L'espace public doit rester le support du vivre ensemble, il doit permettre aux gens de se rencontrer et d'échanger.

La réussite de l'espace public dépend de la balance entre des relations de contrariété comme ouverture/fermeture ou intérieur/extérieur. Un espace public doit être ouvert mais pas trop, il peut également être constitué de parties intérieures et extérieures. Il ne suffit pas de lui attribuer une qualité, il faut savoir placer justement le curseur entre différentes relations de contrariété pour obtenir un juste équilibre.

3

La ville inclusive du vivre ensemble, ré-instaurer un espace de confiance

On sait aujourd'hui, grâce aux recherches et à ce qui s'est passé durant les cinquante dernières années, que si nous construisons plus de routes, alors nous aurons plus de trafic routier. Mais ensuite il a été découvert que si vous faites plus de cyclable et d'aménagements pour les vélos, si vous invitez les gens à faire du vélo, alors au bout de 10 ans, vous vous apercevrez qu'il y a beaucoup plus de cyclistes. Et puis nous nous sommes aussi aperçus que si vous faites plus d'espaces accueillants pour la vie publique, pour que les gens marchent, alors vous avez plus de marche à pied et plus de vie publique. L'autre chose dont nous nous sommes rendu compte est que nous avons appliqué un urbanisme qui a créé des conditions malsaines pour les gens, que passer sa vie assis sur ses fesses, assis dans sa voiture, et assis devant son ordinateur crée un gros problème de santé. Aussi, il n'y a rien dans la ville que vous ne pouvez faire à moindre coût que de faire des infrastructures pour la marche et le vélo. Et on sait qu'il est important pour l'inclusion sociale et pour le sentiment de sécurité que l'on se rencontre face à face, et que l'on ne reste pas assis à la maison à avoir peur de l'autre. Cela vous donne une ville plus vivante, une ville plus durable, une ville plus sûre, et une ville plus saine. Alors qu'attendons-nous ?

Jan Gehl, 81 ans, Professeur émérite en Design Urbain à l'École d'Architecture de l'Académie Royale Danoise de Copenhague.

extrait du film *Demain*, réal. Cyril Dion, Mélanie Laurent, 2015.

3 a

Quelles qualités pour l'espace public?

Si l'espace public urbain n'est plus capable d'offrir les mêmes conditions d'accès et d'égalité à tous, la ré-ouverture d'un espace de coprésence des individus semble alors être l'un des enjeux contemporains pour retrouver dans la ville une certaine joie du vivre ensemble. Un espace de coprésence où la méfiance redeviendrait une forme d'inattention polie, et où la peur de l'autre cèderait la place à l'acceptation de la différence.

Comment retourner vers un espace public hospitalier, inclusif, et qui permette la coprésence des individus? Vers un espace public où la sécurité ne bloque pas l'hospitalité? Un espace public, pour être vivant doit accepter une certaine forme de trouble, accepter la différence, permettre une mixité sociale et fonctionnelle, qui pourra nourrir la démocratie. Il doit remettre l'individu en situation de communication avec l'autre.

Dans ce chapitre, nous verrons tout d'abord quelles sont les qualités recherchées pour un espace public accueillant et inclusif, puis nous nous attarderons sur les leviers d'action dont dispose l'architecte pour la conception d'un tel espace public.

Coprésence

« La coprésence se caractérise par le rassemblement et l'agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes »¹. Cette définition donnée par Michel Lussault permet de rappeler que la coprésence constitue une qualité fondamentale de l'espace public. Car si l'espace public ne permet plus la coprésence des individus et de « réalités sociales distinctes », alors il ne constitue plus un bien public et il encourt le risque de se voir délaissé ou encore de subir une appropriation négative ou communautaire.

Dans l'espace public de tradition moderne, la coprésence des individus devait s'exercer grâce à une forme d'inattention polie, par laquelle les individus se côtoient dans l'espace public sans forcément s'y rencontrer. La coprésence dans l'espace public s'exerce essentiellement comme un régime attentionnel basé sur des échanges de regard et sur le positionnement des corps dans l'espace. Un individu renvoie à l'autre le signal qu'il a remarqué sa présence et qu'il l'accepte. Cette courtoisie visuelle garantit une forme de coprésence en ne soumettant pas l'autre à un regard inquisiteur mais en acceptant sa différence. La coprésence permet alors l'expression de l'hétérogénéité des populations de la ville dans l'espace public.

Mais la montée de l'obsession sécuritaire peut avoir eu comme effet de transformer l'inattention polie en un ignorance radical à l'autre, par le fait de tenir à distance

1. Michel Lussault, « Coprésence », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, pp. 234-235.

les individus. Cette distanciation, accentuée par la peur, peut avoir pour conséquence de créer une indifférence généralisée entre des individus, qui ne seraient alors plus en mesure de créer des rencontres et des échanges.

En effet, même si l'on maintient des espaces accessibles, il semblerait que l'inattention polie puisse s'épuiser dans une forme d'indifférence radicale à l'autre. A force de tenir en retrait toute impulsion qui risque de venir troubler la rencontre, tous les ressorts affectifs participant du désir de se rapprocher d'autrui viennent à se distendre ¹.

Il apparaît alors nécessaire de retrouver une forme de coprésence moins paralysante dans l'espace public. La sociabilité informelle de la rue ne peut en effet être remplacée par la sociabilité qui s'exerce sur les réseaux sociaux, car « toutes les enquêtes empiriques montrent que l'ubiquité médiatique n'est pas comparable, en terme de vécu, comme de représentations, à la coprésence matérielle et physique » ². La coprésence doit redevenir cette sociabilité informelle qui s'exerce dans la rue ou sur une place, où l'individu anonyme peut aussi être connecté à l'autre.

L'anonymat constitue également un prérequis au côtoiement des individus dans l'espace public. Il permet la coexistence pacifiée entre les êtres au sein d'un même espace, il pose la distanciation comme préalable au vivre ensemble. Mais cette mise à distance des individus ne doit pas être une qualité exclusive, car si l'espace public moderne prône la libre circulation des individus, la notion

1. Breviglieri, M. et L. Pattaroni, 2016, « A l'air libre. Notes sur l'expérience vive et commune du dehors », in Györik Costas, L., *Dehors ! Cultiver l'espace public*, Genève, Editions la Baconnière, pp. 18-24.

2. 1. Michel Lussault, « Coprésence », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, pp. 234-235.

de coprésence mérite d'être réhabilitée. Cette coprésence anonyme des individus qui s'exerce dans l'espace public tend de plus en plus vers un ignorance radical à l'autre. La coprésence doit remettre l'interaction au cœur de l'espace public, elle doit davantage favoriser l'échange et la rencontre entre les individus.

A cet égard, nous pouvons observer la sociabilité renouvelée qui s'exerce dans les mouvements d'occupation. Car la coprésence seule ne suffit pas pour engendrer des interactions. Celles-ci dépendent autant de la coprésence que de la stratégie des acteurs dans l'utilisation de l'espace. Ce qui se joue dans ces occupations est plus de nature sociale que politique. Des individus, des citoyens expriment un désir de se rassembler et de partager une expérience. Ces rassemblements vont plus loin que la simple coprésence. Les rencontres se font autour d'activités communes, et cette mise en partage permet de favoriser les interactions entre individus.

Hospitalité

Pour qu'un espace public soit un support d'interactions et de partage, il faut qu'il soit accueillant et hospitalier, il faut qu'il permette le déploiement d'activités ouvertes au public. La question de l'hospitalité renvoie en premier lieu à la question de l'ouverture. Un espace public, pour être accueillant, doit être ouvert. L'ouverture vient se poser en contre-point à la peur de l'autre et à l'indifférence généralisée. Car la peur nourrit l'obsession sécuritaire, elle en appelle à des espaces toujours plus fermés et sécurisés comme par exemple les centres commerciaux, espaces privés et marchands

où se recrée un semblant de vie publique. Mais de tels espaces requièrent de l'individu qu'il soit avant tout consommateur. Un espace fermé dans le sens où il n'est accessible qu'à une certaine catégorie de public posera toujours une condition à son accès, là où l'ouverture symbolise l'accès à tous.

L'ouverture est ainsi une condition préalable à la coprésente et à l'hospitalité. Mais l'hospitalité ne saurait être réduite à la seule question de l'ouverture. Car accessibilité ne signifie pas hospitalité, elle ne consiste pas seulement à franchir des seuils ou à abattre des murs, elle ne relève pas uniquement de l'arasement des obstacles matériels ou de l'effacement des démarcations architecturales. « Parce qu'elle peut requérir des moments, des procédures et des dispositifs de clôture ou des formes de confinement, la logique de l'hospitalité peine à être décrite au moyen de la seule sémantique de l'ouverture » ¹.

L'hospitalité de l'espace public est ainsi à voir comme la conséquence de plusieurs choses. Elle pourrait se résumer par sa capacité à accueillir une diversité d'acteurs et d'activités. Un espace public urbain qualifié d'hospitalier se laisse volontiers approprier tout en restant accueillant. Il doit permettre des utilisations diverses simultanément. Pour qu'un espace soit hospitalier, il doit également avoir une qualité protectrice tout en n'enfermant pas. Il s'agit alors de doser correctement son ouverture et son contrôle pour qu'il puisse offrir protection et convivialité à ceux qui le pratiquent, car l'hospitalité ne va pas sans la confiance.

1. Joan Stavo-Debauge, « Les qualités de l'hospitalité et l'idée de "ville inclusive" », Communication à la conférence « In/Out : Designing Urban Inclusion » (session « The Social Qualities of Urban Environments »), organisée par le *Metrolab Brussels*, Bruxelles, 27 janvier 2017

Inclusion

L'inclusion se situe dans le prolongement de l'hospitalité. Un espace dit « inclusif » en appelle à une hospitalité qui permette à tous d'y prendre part. L'inclusion, comme projet politique entend souligner l'égale appartenance de tous à une société. Et l'espace public étant le bien public par excellence, de son succès dépend la réussite du vivre ensemble d'une société.

Mais dans un système de démocratie représentative comme appliqué en France, le projet politique n'en appelle pas à l'inclusion. Depuis des années, c'est la politique de la division qui a pris le pas sur la politique du rassemblement. Car un discours de division amène un succès électoral plus certain qu'un discours de rassemblement, le projet d'inclusion ne semble pas à l'ordre du jour.

L'inclusion demande que l'espace public soit accessible à tous, que l'on puisse y exercer une activité quelque soit sa condition ou son origine. L'inclusion a pour but d'engendrer la mixité sociale dans une société. Cette mixité sociale apparaît aujourd'hui comme une condition à ré-instaurer d'urgence dans certains quartiers trop longtemps ségrégués socialement et spatialement, comme l'ont été beaucoup de grandes banlieues françaises. Cela passe évidemment par l'installation d'équipements et l'aménagement d'un espace public accueillant.

Mais lorsque les investissements publics affluent vers un quartier, celui-ci encourt alors un risque de gentrification. La hausse de la demande et des prix immobiliers qu'elle induit organise alors la fuite des couches sociales les plus défavorisées, au profit des nouveaux arrivants.

Dans des quartiers d'habitat à loyer modéré (HLM), la gentrification peut être en partie contrôlée grâce à l'attribution des logements, et à l'encadrement des loyers. Il en va ainsi de la volonté politique d'améliorer l'espace public d'un quartier sans pour autant qu'il se gentrifie totalement.

Un espace public inclusif doit également être connecté au reste de la ville. Il doit produire une invitation, susciter un désir de visite, et l'usager qui viendrait d'un autre quartier doit s'y sentir bienvenu. C'est par l'accessibilité et l'hospitalité que peut se développer un tel modèle d'espace public accueillant.

L'espace public donne son identité à un quartier, elle en reflète la richesse. Ainsi, il est important de trouver un juste équilibre dans sa conception entre ce qui en nourrira l'identité, et ce qui en permettra la mixité. La confrontation à l'altérité d'autres couches sociales, d'autres modes de vie permettra à un espace public inclusif d'engendrer une vraie forme de mixité.

Communication

La question de la communication rejoint celle de la confiance. Se situant dans le cadre plus large des interactions sociales, la parole, ou la communication entre les individus constitue la vraie puissance démocratique. Car elle s'exerce plus facilement dans des lieux fermés et sécurisés, elle tend à se raréfier dans l'espace public urbain.

C'est la confiance qui permet à un individu d'interagir avec un autre. Aujourd'hui, la peur prédomine dans la

ville, l'autre fait désormais l'objet d'une suspicion, il est perçu comme un agresseur potentiel car « on ne sait pas sur qui on peut tomber ».

Les interactions sociales dans l'espace public sont à voir comme une conséquence de l'hospitalité d'un espace public accueillant. Lorsque la coprésence et l'inclusion sont suffisamment développées, alors la confiance dans l'autre réapparaît et les interactions entre les individus redeviennent possibles.

L'espace public urbain peut retrouver sa capacité à être un espace d'échanges par la mise en place de systèmes favorables à la communication entre les individus. Cela passe par la possibilité offerte d'exercer des activités ensemble. Car la communication entre les individus constitue la véritable puissance démocratique, l'espace public urbain doit être le support de l'expérimentation et du partage des activités qui nourrissent le désir d'être ensemble. Au-delà de sa fonction de passage, il doit permettre de dialoguer, de s'organiser, de jouer et de rire, c'est-à-dire de partager la vie ensemble.

3 b

Les leviers d'action de l'architecte

Accessibilité

L'accessibilité inconditionnelle devait être une des caractéristiques de l'espace public moderne. Mais cette accessibilité garantie a été quelque peu malmenée, tantôt par des phénomènes de privatisation, tantôt par des phénomènes de ségrégation socio-spatiale résultants du découpage par zones fonctionnelles de la ville moderne. Concernant l'accessibilité, Jacques Lévy rappelle que « l'idéal et le matériel sont toujours indissolublement liés : les frontières qui rendent le lien entre deux lieux impraticable pour un acteur peuvent être tout autant physiques (une absence de voirie par exemple) que mentales (parce que le point visé est perçu comme hors du champ des possibles) » ¹. Si dans un premier temps, l'accessibilité est décrite en terme de modalités physiques d'accès, elle renvoie dans un deuxième temps à des notions comme l'ouverture et l'hospitalité.

1. Jacques Lévy, « Accessibilité », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, p. 49.

En effet, tandis que la contrainte matérielle peut être réglée par des aménagements urbains ou de transport, l'ouverture et l'hospitalité sont le résultat d'une attention particulière portée au lieu lors de sa conception. L'accessibilité d'un espace public se mesure ainsi à sa capacité d'accueil des différents publics, mais également à la possibilité offerte à tous d'y exercer une activité.

Appropriabilité

Lorsque l'on parle d'appropriabilité, il convient de distinguer les différentes formes d'appropriation: il y a des appropriations négatives qui renvoient à des privatisations comme les *gated communities*, ou la transformation de l'espace public en espace marchand, et il y a des formes d'appropriation positive de l'espace public telles qu'un mouvement d'occupation citoyen. En effet, les mouvements d'occupation ne s'approprient pas l'espace public dans le but de s'y enfermer mais bel et bien d'y ouvrir un espace de partage ouvert à tous.

L'appropriation évoquée ici renvoie à une appropriation d'usage, contrairement à l'appropriation au sens de la propriété juridique. L'appropriation d'un espace public ou d'une partie de celui-ci ne doit pas être permanente et doit être révocable si l'on ne veut pas tomber alors dans une forme d'appropriation négative. L'espace public doit offrir à tous une appropriabilité d'usage facilitée, les dispositifs doivent être ouverts et en accès-libre. A titre d'exemple, les dispositifs et mobiliers anti-SDF qui fleurissent dans les villes empêchent la libre appropriation de l'espace et font drastiquement baisser son hospitalité aux yeux de tous.

Polyvalence

La polyvalence d'un espace est définie par les activités qu'il permet à ses visiteurs d'expérimenter. La polyvalence offre plusieurs usages possibles, que ce soit simultanément ou à des moments différents. Un espace qui offre une polyvalence d'activités mais à des moments différents serait par exemple une place capable d'accueillir tantôt un marché, tantôt une scène de spectacle. Mais un espace public qui offre une polyvalence d'activités simultanées, comme le Parc de la Villette à Paris, semble plus à même d'offrir une hospitalité à tous types de visiteurs. La multifonctionnalité d'un espace public permet d'en accroître l'hospitalité et l'appropriabilité par ses visiteurs. Un parc ou une place publique peuvent offrir au sein d'un même espace des bancs pour s'asseoir, des tables pour manger, des aires de jeux pour enfants, des terrains de sport, des pistes cyclables, etc. sans pour autant cloisonner ces activités, mais en privilégiant la fluidité entre celles-ci. Il faut ainsi travailler sur une offre multiple d'activités simultanées offerte par un espace public pour en accroître l'hospitalité.

Plasticité

Nous définirons la plasticité de l'espace public comme sa capacité à évoluer et à renouveler les possibilités offertes à ses usagers. La plasticité a un lien direct avec la polyvalence des espaces, dans le sens où elle sert à mesurer cette polyvalence dans le temps. A l'image du projet de *Fun Palace* de Cedric Price, dont certains principes ont été repris par le Centre Pompidou de Renzo

Piano et Richard Rogers, l'espace public peut faire preuve d'une capacité à évoluer et à se renouveler dans le temps. Les espaces doivent faire preuve de capacité d'adaptation, car on est trop souvent obligés de démolir un espace public pour le réactualiser car il ne correspond plus à la vision actuelle. La plasticité, ce caractère souple et modifiable qui s'inscrit dans le temps long, paraît adéquate pour mesurer la capacité d'adaptation de l'espace public urbain dans le temps. L'espace public doit ainsi posséder une capacité à s'adapter, à évoluer selon les périodes. La capacité d'évolution d'un espace est donc à prendre en compte lors de la conception de l'espace public.

Gradients

Afin de pouvoir observer et analyser les qualités plurielles de l'espace public, nous définirons des gradients comme outils de mesure. Ces gradients devront permettre de mesurer la qualité des espaces publics et seront définis en fonction de l'accessibilité, de l'appropriabilité, de la polyvalence, et de la convivialité. La plasticité des espaces publics sera également prise en compte quand cela sera pertinent. Les gradients doivent nous permettre de penser l'espace public selon ses usages et ses qualités. Basés sur des éléments sur lesquels l'architecte peut intervenir, ces gradients devront permettre de réfléchir aux qualités que l'on veut offrir à l'espace public que l'on aménage.

Nous utiliserons par la suite ces gradients dans la deuxième partie de l'énoncé théorique (II. 2.) pour qualifier les espaces publics d'un quartier de Nice qui sera notre objet d'étude.

1. Gradient d'accessibilité

Dans quelle mesure n'importe qui peut accéder à l'espace?
Varie en fonction de la clôture, de la signalétique et de la lisibilité des lieux.

Qualités: Coprésence / Inclusion

2. Gradient d'appropriabilité

Dans quelle mesure l'espace permet-il l'appropriation individuelle ou collective?

Varie en fonction de la tolérance à l'appropriation d'une partie de l'espace par des activités individuelles ou collectives.

Qualités: Coprésence / Hospitalité

3. Gradient de polyvalence

Dans quelle mesure l'espace permet-il aux individus de prendre part à diverses activités simultanément?

Varie en fonction des activités possibles, de l'équipement de l'espace, et de la fluidité de l'espace.

Qualités: Coprésence / Hospitalité

4. Gradient de convivialité

Dans quelle mesure l'espace favorise-t-il la rencontre et l'échange avec l'autre?

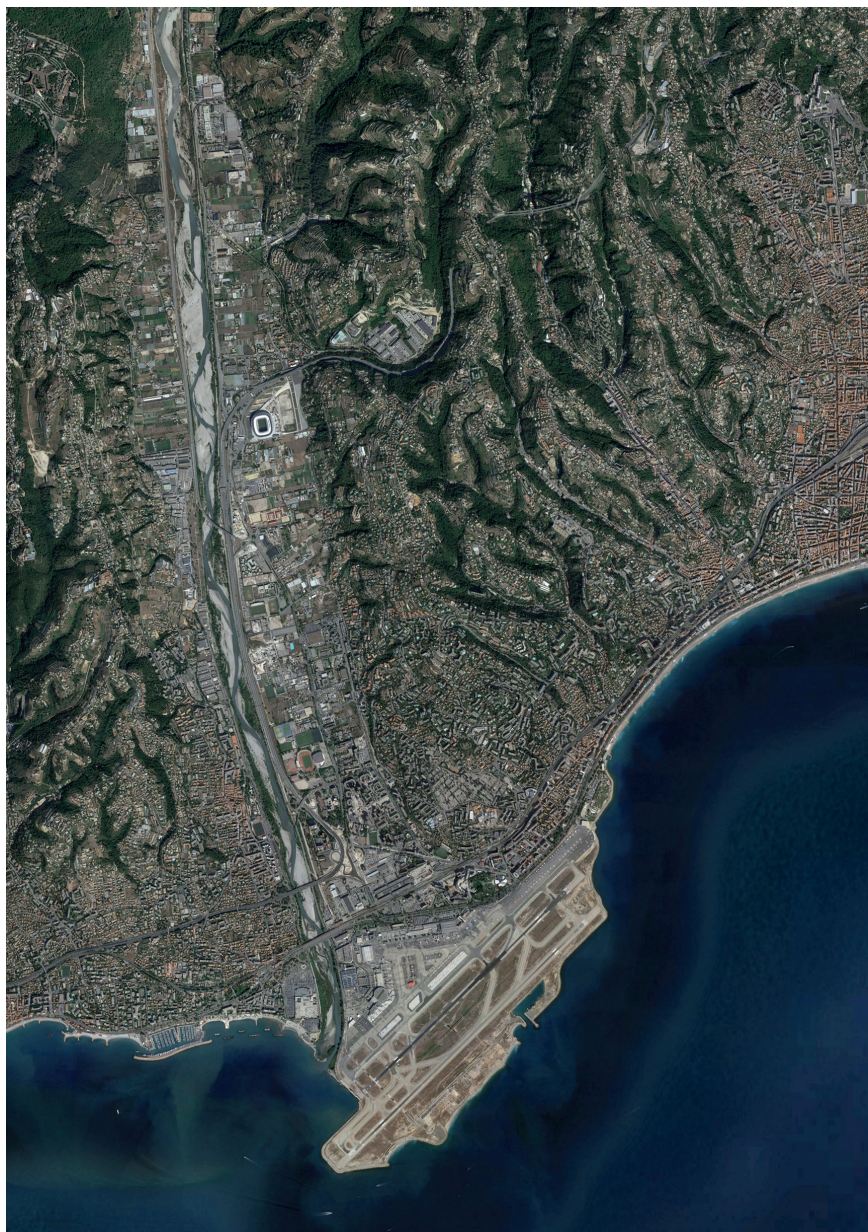
Varie en fonction de l'équipement de l'espace (tables, bancs, jardin potager, terrains de sport, etc.).

Qualités: Coprésence / Communication / Inclusion

II

CAS D'ÉTUDE ET OUVERTURE AU PROJET

*Le quartier Saint-Roch à Nice,
revitalisation d'un quartier au passé
industriel et ouvrier.*





Photographie aérienne de la ville de Nice
Encadré: le quartier Saint-Roch

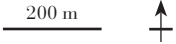
source: Google Earth

1 km



Photographie aérienne du quartier Saint-Roch
Contour: limite administrative du quartier

source: Google Earth







L'ancienne église Saint-Roch. Collection Sourgentin



Nice. Vue générale prise du Mont Alban, 1864
 Félix Benoist (dessinateur), Eugène Cicéri (lithographe)
 Extrait de *Nice et Savoie*, Collection particulière
 Lithographie, H 234 x L 321 mm

source: gravures-nice.org

1

Historique du développement du quartier

Ce quartier de Nice tire son nom de l'église dédiée au Saint catholique Roch de Montpellier. C'est après l'épidémie de peste de 1631 que les habitants de Roquebilière (au nord-ouest), de Riquier (au sud), et du Mont-Gros (à l'est) firent vœu d'édifier une église dédiée à Saint-Roch, le saint qui protégeait contre cette terrible maladie.

Situé dans la plaine du fleuve Paillon, au nord-est du centre-ville, le quartier Saint-Roch constitue le cœur de l'Est de la ville de Nice. A ses origines et jusqu'à la Première Guerre Mondiale, c'était une plaine agricole fertile constituée de vergers d'agrumes et de jardins maraîchers. L'habitat dispersé se limitait aux fermes, moulins et autres laiteries, ainsi qu'à de rares maisons de campagne.

L'industrialisation des quartiers Riquier (sud) et Saint-Roch repoussa de plus en plus les activités agricoles vers le nord. L'apparition d'ateliers, de hangars, et de fabriques commença après 1854 avec la mise en service de l'usine à gaz (fermée en 1975), puis avec la construction de la gare de voyageurs de Riquier (sud)

Le quartier Saint-Roch à Nice



Saint-Roch
1920



source: remonterletemps.ign.fr

en 1882. Activités agricoles et ouvrières se juxtaposèrent ainsi jusque dans les années 1950.

Dans l'entre-deux guerres, la mise en service de la gare de marchandises de Saint-Roch en 1926 renforça le caractère industriel du quartier et contribua à attirer les usines et les dépôts. De multiples activités s'installèrent et le quartier devint ouvrier et populaire. Avec une forte immigration italienne, il devint également un bastion du *nissart* (dialecte occitan parlé à Nice) et des traditions locales.



Ouvriers dans le quartier Saint-Roch. Collection Sourgentin

Le quartier Saint-Roch à Nice



Carte postale de la gare Saint-Roch. Editeur: LL n°180

source: CPArama.com



Construction du boulevard Saint-Roch en 1936. C'est le principal axe de communication qui traverse le quartier du nord au sud.
Collection Sourgentin

Le quartier Saint-Roch a également été marqué dans son histoire par une forte présence militaire. De part et d'autre de l'usine à gaz on trouve la caserne Auvare (nord) et la caserne Saint-Jean d'Angely (est). La caserne Saint-Jean d'Angely achevée en 1888 et occupant 51 hectares fut affectée aux troupes de montagne. Le 22^{ème} bataillon de Chasseurs Alpains venu d'Albertville en Savoie y prit ses quartiers en 1920 et donna son surnom, les « Diables Bleus », à la rue principale longeant la caserne au sud. Désaffectée en 1995, la caserne a cédé la place au campus universitaire Saint-Jean d'Angely depuis 2003. La caserne Auvare a elle été achevée en 1919, et elle fut transformée en commissariat de police dans les années 1980.

Le 26 mai 1944, pendant la Seconde Guerre Mondiale, le quartier Saint-Roch subit un lourd bombardement. L'opération menée par les Alliés avait pour but d'empêcher l'armée allemande d'acheminer des troupes et du matériel vers l'ouest de la France. L'objectif principal était de détruire la gare de marchandises de Saint-Roch et d'autres bâtiments travaillant pour l'effort de guerre allemand. Le mode d'opération choisi, un bombardement à haute altitude pour éviter la défense contre les avions, a eu pour conséquence un bilan humain très lourd. L'objectif a été atteint mais l'imprécision du bombardement à haute altitude a fait environ 380 morts, 500 blessés et 100 disparus.

Après la guerre, comme dans beaucoup d'autres grandes villes de France, il a fallu faire face à un afflux de population induit par le besoin de main-d'œuvre pour la reconstruction. Saint-Roch va alors faire l'objet d'un vaste plan d'aménagements urbains d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) des années 1950 aux années 1970. En 1980, ce plan comptait 2510 appartements

Le quartier Saint-Roch à Nice



Vue aérienne des nouvelles constructions, 1961
Fonds du service photographique des Archives municipales de Nice

pour 9000 personnes. La moitié de la population vit alors dans des HLM et compte 40% d'ouvriers et 20% d'employés.

L'urbanisme moderne ainsi développé voit émerger des grands ensembles que sont ces cités-dortoirs. Ces édifices se concentreront dans la partie nord du quartier, près de la gare de marchandises, là où les terrains étaient encore majoritairement agricoles. Les immeubles sont beaucoup plus haut que dans la partie sud du quartier, ils sont aussi plus espacés. Le développement de ce nouvel urbanisme apportera également au quartier toute une série d'équipements construits dans les années 1970 tels que des écoles, des infrastructures de sports (piscine, gymnase, salle de basket, parcs de sports, clos de boules), un centre d'animations et de loisirs, une bibliothèque, un marché, un centre administratif et un bureau de police.

Cette urbanisation rapide d'après-guerre a donné un double visage au quartier Saint-Roch. Au sud, un urbanisme spontané de petits immeubles qui date de l'époque où Saint-Roch était un village qui se développait autour de son église. Au nord, un paysage de grands-ensembles hérités de l'urbanisme moderne qui ont été par la suite peu ou pas du tout entretenus.

Le quartier d'aujourd'hui est la juxtaposition de deux urbanismes opposés, qui lui donnent ainsi deux identités bien distinctes. L'urbanisation du quartier s'est accélérée brusquement avec l'implantation de la gare de marchandises, puis avec l'afflux de population d'après-guerre. En moins d'un siècle, ce qui n'était alors que des champs et diverses constructions dispersées a été totalement urbanisé, faisant de cet endroit le cœur de l'Est de la ville de Nice.

Le quartier Saint-Roch à Nice



source: remonterletemps.ign.fr

1946

Historique du développement du quartier



1985



Plan de Nice. 1881

L'urbanisation du quartier Saint-Roch n'a pas encore débuté.

L'implantation de la gare de marchandises à Saint-Roch a incontestablement guidé son développement. La gare, le dépôt, l'atelier et la structuration de l'espace par les voies ferrées ont été des éléments organisateurs autour desquels ce quartier s'est développé. La gare a été un véritable foyer de peuplement pour ce quartier à vocation utilitaire et industriel. Elle a ouvert le quartier aux échanges, attirant usines et entreprises.

La vocation du transport de marchandises de la gare a permis d'attirer les entreprises du secteur secondaire, mais contrairement à la gare de voyageurs du centre-ville, elle n'est pas un carrefour de communications et n'a ainsi pas réussi à attirer le grand commerce ou d'autres activités tertiaires par sa position excentrée. Spécialisée dans le transport de marchandises, la gare

n'a pas pu susciter l'industrie hôtelière et ne constitue ainsi pas un véritable foyer d'attraction.

Coincé au nord et au sud par des voies ferrées, à l'est par des collines, et à l'ouest par le Paillon, le quartier Saint-Roch s'est développé sur un tissu industriel. Le faisceau des lignes de chemin de fer qui l'entoure enferme une partie de la plaine du Paillon dans un cadre rigide et l'isole du reste de la ville.

Le sacrifice imposé à ce lieu a permis à la gare de Nice-ville et à son quartier de se spécialiser dans l'accueil des voyageurs et de s'ouvrir à une forme d'urbanisation plus résidentielle. Ce choix de repousser toutes les infrastructures utilitaires vers la plaine du Paillon a eu pour conséquence de créer un quartier séparé du reste du centre-ville, sans aucun autre attrait que le travail industriel.

Mais cette situation change peu à peu, et de nouvelles institutions ont vu le jour. Au sud, le pôle universitaire Saint-Jean d'Angely ne cesse de s'accroître aux côtés du parc sportif Vauban. A l'ouest de la gare Saint-Roch, les anciens abattoirs ont été transformés en centre culturel et ateliers d'artiste. De multiples transformations sont en cours avec la volonté de donner une nouvelle identité au quartier.

Il n'y a pas, concernant ce quartier, une volonté de démolition, mais plutôt une volonté de transformation et de réutilisation du patrimoine industriel. Car ce sont bel et bien les industries qui ont développé ce quartier et qui en ont forgé l'identité. Mais une fois les industries parties, ce qui faisait la spécificité de Saint-Roch s'en est allé. Reste ainsi un patrimoine industriel en attente de réutilisation, de réactivation.



Photographie aérienne du quartier Saint-Roch
Contour: limite administrative du quartier

source: Google Earth

200 m



2

Analyse de l'espace public du quartier

Comme nous venons de le voir, l'urbanisme du quartier Saint-Roch le divise en un quartier à deux visages. Au sud, un quartier résidentiel et universitaire avec des commerces. Au nord, des cités populaires de la période moderne et des restes industriels. On peut également évoquer les immeubles et maisons individuelles des quartiers résidentiels installés sur les collines à l'est. Le quartier situé dans la plaine du Paillon est enclavé au sud et au nord par des voies de chemin de fer, et par des éléments naturels que sont le Paillon et les collines à l'est et à l'ouest. Il est relié au reste de la ville par le système routier et depuis dix ans une ligne de tramway le relie au centre-ville. Cette ligne de tramway, la seule de Nice à l'heure actuelle, traverse le quartier du nord au sud par le boulevard Saint-Roch, axe historique principal de communication du quartier. Au sud du quartier, la gare routière Vauban est le point de départ de lignes de bus qui rejoignent le centre-ville.

Après avoir présenté le quartier, nous observerons et analyserons ses espaces publics au moyen des gradients définis plus tôt dans la première partie de l'énoncé théorique (I. 3b.).

Le quartier Saint-Roch à Nice



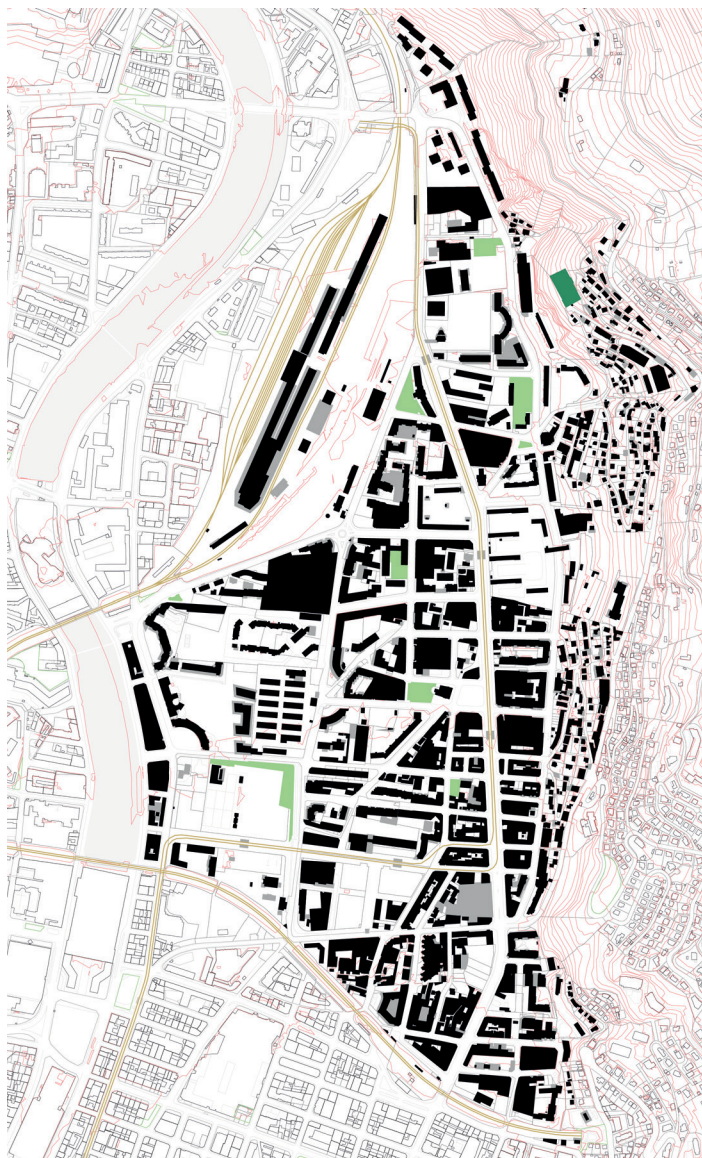
Vue depuis l'est sur le nord du quartier Saint-Roch

Plan du quartier Saint-Roch et alentours

-  Bâti à l'intérieur du quartier
-  Bâti léger à l'intérieur du quartier
-  Bâti à l'extérieur du quartier
-  Parcelles cadastrales
-  Parcs & Jardins
-  Cimetière
-  Réseau hydrographique (Paillon)
-  Chemins de fer (train et tramway)
-  Courbes de niveau (incréments de 5m)

1/15'000





Plan du quartier Saint-Roch et alentours

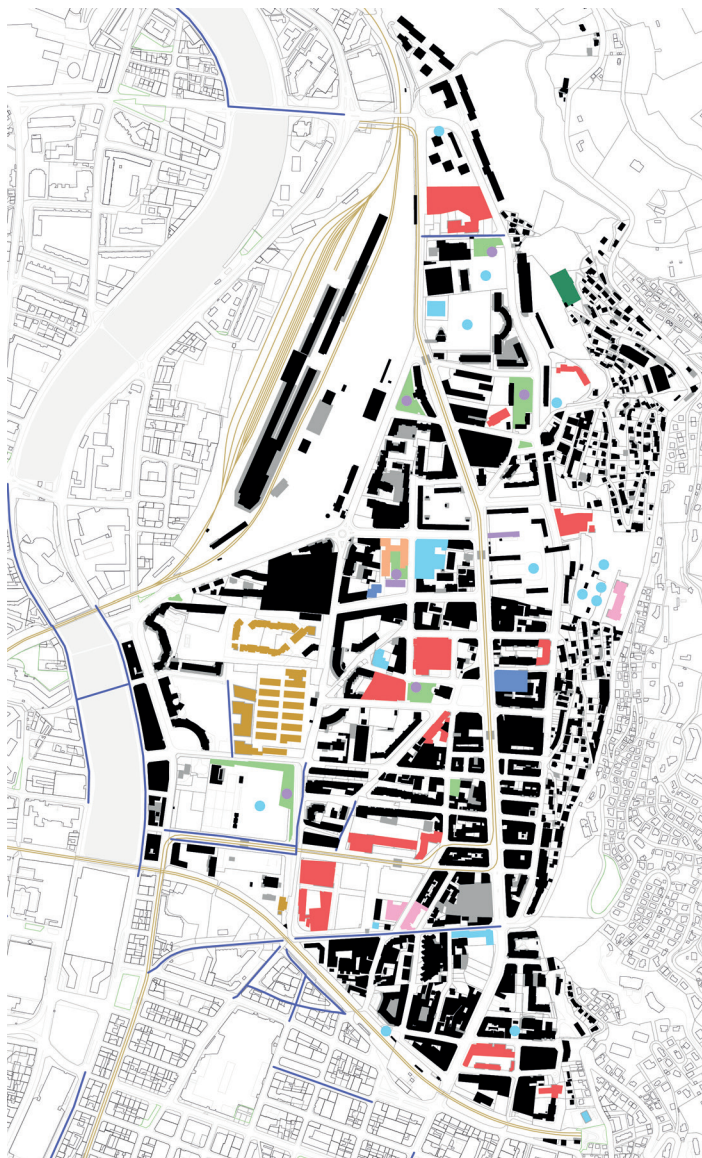
-  Bâti à l'intérieur du quartier
-  Bâti léger à l'intérieur du quartier
-  Bâti à l'extérieur du quartier
-  Parcelles cadastrales
-  Parcs & Jardins
-  Cimetière
-  Réseau hydrographique (Paillon)
-  Chemins de fer (train et tramway)
-  Voies privilégiées pour le vélo

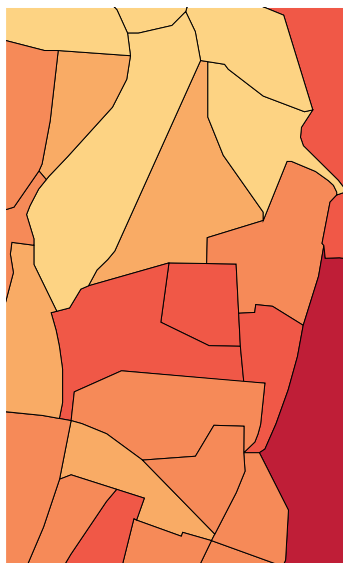
Répartition des activités

-  Culturel
-  Education
-  Petite enfance
-  Jeux pour enfants
-  Sécurité (Commissariat et Gendarmerie)
-  Service Public
-  Social
-  Sport et loisirs
-  Equipements extérieurs de sport et loisirs

1/15'000



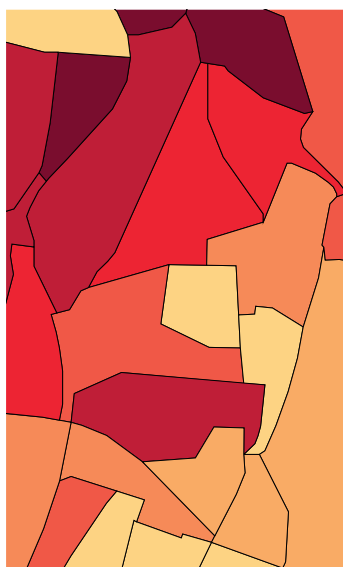
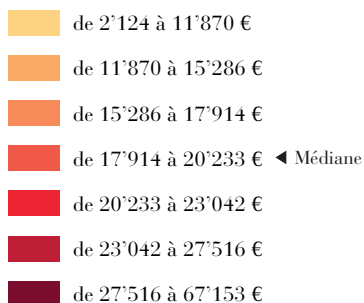




1. Revenu médian (2011)

Médiane en France : 19'218 €

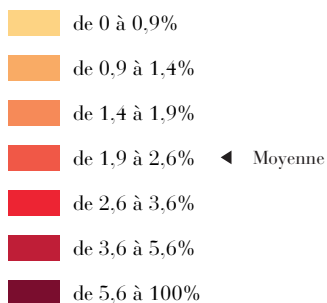
source: iris par map.datafrance.info



2. Part des familles avec 4 enfants ou plus (2010)

Moyenne en France : 2,34%

source: iris par map.datafrance.info



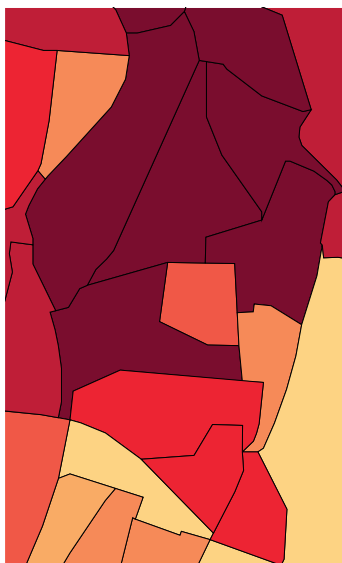
1/30'000



Les principaux services et activités du quartier se concentrent en son centre. Au nord et au sud du quartier, les seuls équipements publics présents sont les équipements dédiés à l'éducation, aux sports et aux loisirs. Des parcs et des jardins parsèment tout le quartier. Ils sont pour la plupart dédiés à des équipements de jeux pour enfants.

Si l'on regarde du côté des statistiques, on s'aperçoit que le revenu médian (1) dans le quartier Saint-Roch se situe globalement en-dessous de la moyenne nationale française, avec une partie plus pauvre encore au nord du quartier. Une autre donnée intéressante à prendre en compte concerne la concentration des familles avec quatre enfants ou plus (2). Le nord du quartier et une partie du sud du quartier se situent au-dessus de la moyenne nationale française. Cela permet de décrire un contexte d'une certaine précarité où le revenu est bas, et où les familles sont nombreuses.

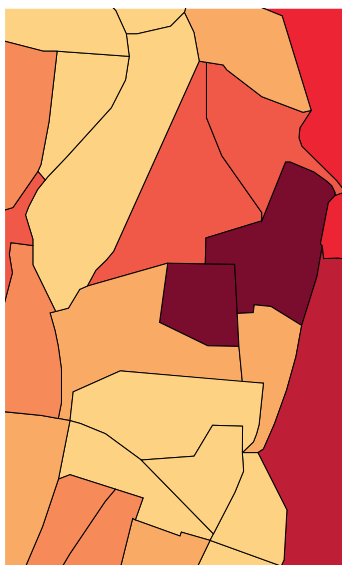
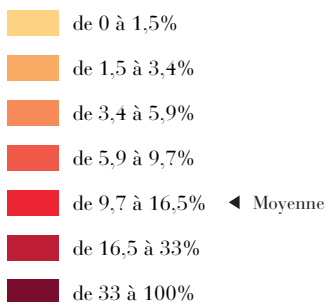
Si l'on regarde ensuite la part des résidences d'habitation à loyer modéré (HLM) (3), on observe que la partie nord du quartier est largement au-dessus de la moyenne nationale, et que le reste du quartier se situe dans la moyenne voire en-dessous. On peut également observer que la mobilité des ménages est plus haute que la moyenne nationale dans certaines parties du quartier. En effet, en observant la part des résidents ayant emménagé il y a dix ans ou plus (4), on se rend compte que la partie nord du quartier se situe dans la moyenne nationale, le centre lui est très supérieur à la moyenne nationale, en revanche le sud du quartier est en-dessous de la moyenne nationale, signe que ses récentes transformations comme le pôle universitaire Saint Jean d'Angely, ou la réfection de la place Saint-Roch lui confèrent une certaine attractivité.



3. Part des résidences HLM (2010)

Moyenne en France : 14,55%

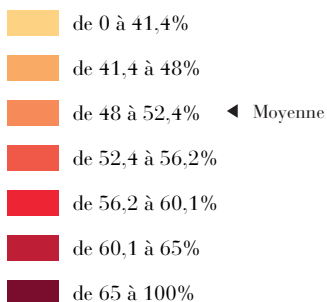
source: iris par map.datafrance.info



4. Part des résidents ayant emménagé depuis 10 ans ou plus (2010)

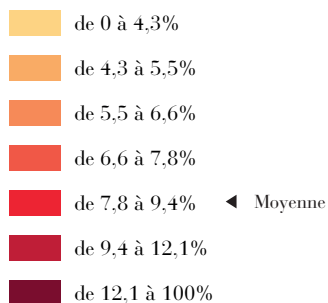
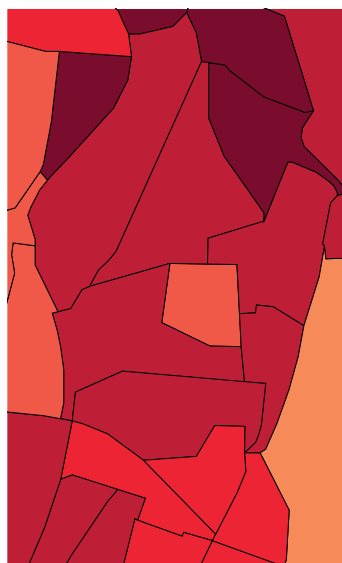
Moyenne en France : 49,05%

source: iris par map.datafrance.info



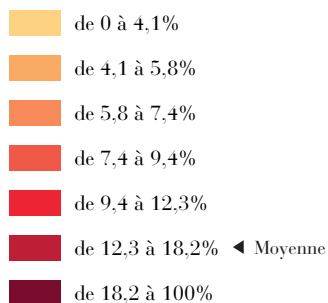
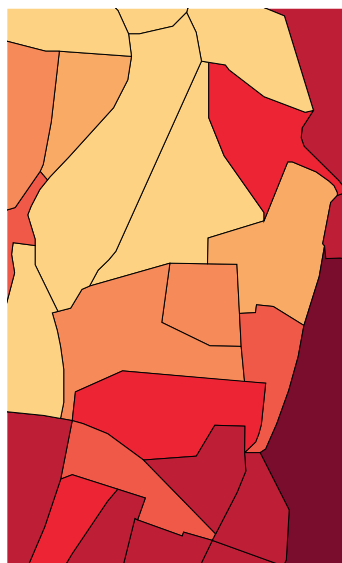
5. Part des chômeurs (2010)

Moyenne en France : 8,72%
source: iris par map.datafrance.info



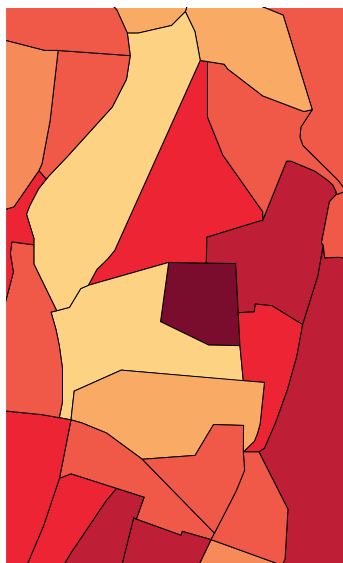
6. Part des diplômés de l'enseignement sup. (2010)

Moyenne en France : 12,96%
source: iris par map.datafrance.info



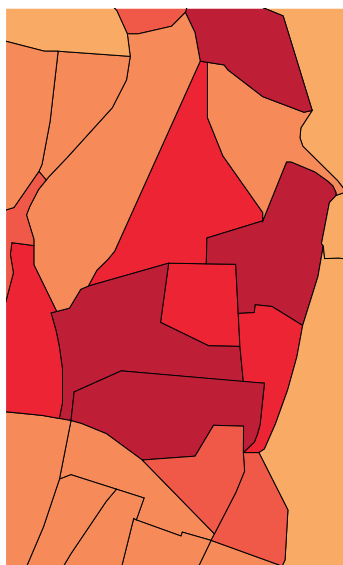
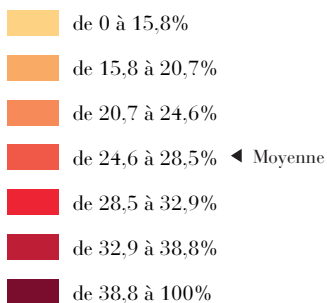
1/30'000





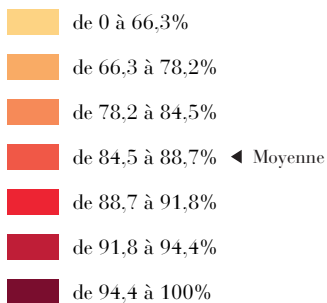
7. Part des retraités (2010)

Moyenne en France : 26,19%
source: iris par map.datafrance.info



8. Part des résidences principales (2010)

Moyenne en France : 83,41%
source: iris par map.datafrance.info



1/30'000 

Pour ce qui est du taux de chômage (5), le quartier est quasi-totalement au dessus de la moyenne nationale, avec des exceptions pour le centre et le sud du quartier. En ce qui concerne l'éducation, la part des diplômés de l'enseignement supérieur (6) croît à mesure que l'on se déplace du nord au sud. La part des retraités (7) est elle plutôt dans la moyenne avec au centre une partie bien au-dessus de la moyenne. Enfin, en ce qui concerne la part des résidences principales (8), le quartier est presque en totalité au-dessus de la moyenne nationale française.

Les habitants de la partie sud du quartier le décrivent volontiers comme un quartier à l'atmosphère de village, avec sa place du marché et son église. Le développement du quartier semble progresser par le sud, oubliant toujours plus les cités populaires de l'ère moderne comme dans beaucoup de grandes villes françaises. Car si la partie sud du quartier, à l'atmosphère villageoise et étudiante attire de nouveaux habitants, la partie nord du quartier - en partie classée comme quartier prioritaire en 2015 - reste tristement célèbre par le nombre de ses jeunes partis rejoindre Daech en Irak et en Syrie. Avec le quartier de l'Ariane à Nice, le quartier Saint-Roch contribue à faire du département des Alpes-Maritimes le département le plus touché par ce phénomène. Le quartier Saint-Roch est également l'endroit où habitait le terroriste auteur de l'attentat de Nice.

Du village aux cités modernes trop longtemps délaissées, à un moment quelque chose s'est perdu dans ce quartier, et la connexion entre l'ancien monde et le nouveau monde que représentait l'urbanisme moderne n'a pas eu lieu. Par l'analyse de l'espace public du quartier, nous chercherons à vérifier dans quelle mesure l'urbanisme et l'architecture peuvent réinventer le vivre ensemble.

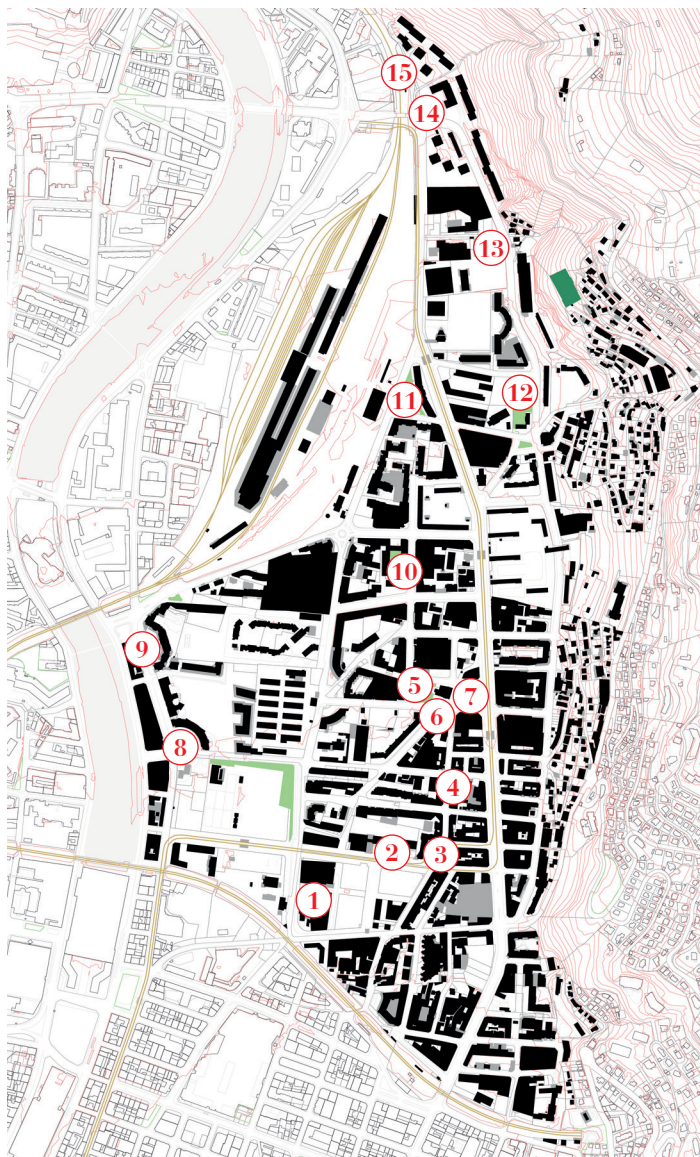
Analyse de l'espace public du quartier Saint-Roch

Plan du quartier Saint-Roch et alentours

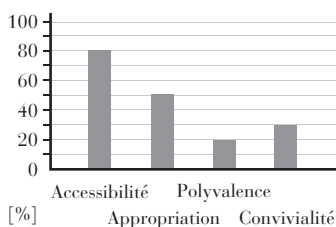
-  Bâti à l'intérieur du quartier
-  Bâti léger à l'intérieur du quartier
-  Bâti à l'extérieur du quartier
-  Parcelles cadastrales
-  Parcs & Jardins
-  Cimetière
-  Réseau hydrographique (Paillon)
-  Chemins de fer (train et tramway)
-  Courbes de niveau (incréments de 5m)
-  Numérotation des espaces publics analysés

1/15'000





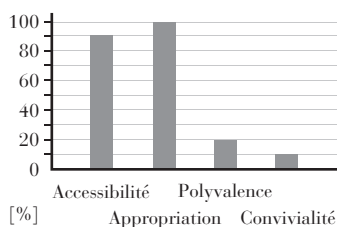
1. Cour du pôle universitaire Saint-Jean d'Angely



La cour de l'université Saint-Jean d'Angely est accessible à tous mais elle est surtout utilisée par les étudiants comme l'endroit où faire une pause dehors. Son mobilier peut faire l'objet d'appropriation par chacun. Cependant

cet espace ne propose pas une variété d'utilisation, même si ses longs bancs permettent de favoriser une certaine forme de convivialité et d'échange entre les étudiants. Etant entourée par les bâtiments de l'université, cette place est perçue comme un espace appartenant à l'université et ne favorise pas l'ouverture sur le quartier, étant quasi-uniquement utilisée pas des membres de l'université.

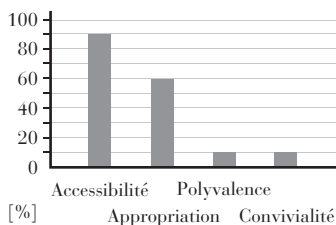
2. Parvis de la bibliothèque universitaire



Le parvis de la bibliothèque universitaire Saint-Jean d'Angely est accessible à tous. Ses bancs, pouvant être utilisés comme transats, proposent ainsi une forme d'appropriation individuelle de l'espace public. Cependant, ces

bancs fixes ne confèrent pas à cet espace un caractère polyvalent. Il est utilisé comme un espace de détente et de repos aussi bien par les passants, les habitants du quartier, et les étudiants venus travailler à la bibliothèque. Espace ouvert sur le quartier et accueillant à l'échelle individuelle, il ne favorise cependant pas la convivialité, l'échange avec l'autre, ou toute autre activité que le repos et la détente.

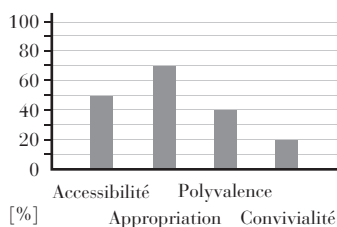
3. Place devant la résidence universitaire R. Gary



Cette petite place publique, qui marque l'entrée de la résidence universitaire Romain Gary, invite le visiteur à s'asseoir. Espace de pause ou espace d'attente, cet espace ouvert et accessible ne possède ni caractère polyvalent

ni prédisposition à la convivialité. Les bancs éloignés, ou alors de forme circulaire n'encouragent pas le face-à-face de la rencontre avec l'autre. Espace très peu fréquenté, il rappelle à l'architecte que les espaces résiduels d'un projet ne se transforment pas automatiquement en espace public accueillant. Apparentée au bâtiment qui la délimite, cette place ne parvient pas à attirer des visiteurs ou des utilisateurs.

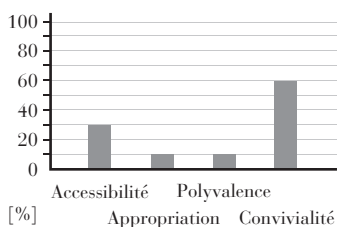
4. Jardin Philippe Giovannini



Ce jardin, dont la clôture freine l'invitation à venir le pratiquer, est utilisé comme un espace de repos par les habitants du quartier, ou encore comme un espace de jeux pour les enfants. Si l'on peut s'approprier un banc ou un

bout de muret, cet espace offre peu de polyvalence ou de convivialité de par la disposition de son mobilier. L'intention louable de proposer un espace ouvert et planté aux habitants du quartier se heurte à un paradoxe créé par cette clôture. Pour profiter de l'ouverture de cet espace, il faut en effet quelque part accepter de se mettre en cage. Ici, on peut observer un trop grand contrôle imposé à l'espace public.

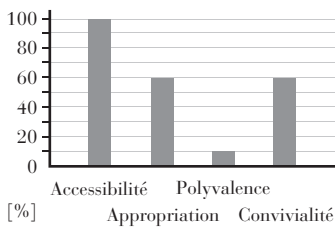
5. Jardin Charles Caressa



Ayant fait l'objet d'une restructuration commune s'articulant autour de la revalorisation du périmètre de l'église, le jardin Charles Caressa (5), le parvis de l'église Saint-Roch (6) ainsi que la place du marché

(7) ont fait l'objet d'un réaménagement commun qui a débuté en 2010. Avec le but de dynamiser ce secteur historique, la piétonnisation a été améliorée et a permis de davantage lier ces trois lieux. Auparavant, le parvis de l'église était utilisé comme parking et une voie de communication routière séparait le parvis de l'église de la place du marché. Avec la volonté de relancer le commerce de proximité et de lutter

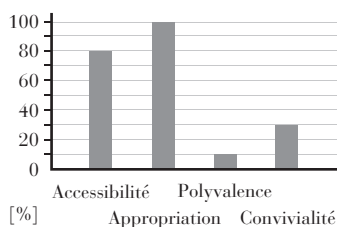
6. Parvis de l'église Saint-Roch



contre le déclin du quartier, ce projet devait marquer le commencement de la rénovation urbaine du quartier Saint-Roch, déjà transformé par l'arrivée du tramway et le développement de l'université Saint-Jean

d'Angely. Cependant, l'espace demeure clairement délimité par la présence d'une clôture autour du jardin Charles Caressa, sûrement à cause de la présence de la route à proximité de ce jardin d'enfant. Les fonctions sont ainsi clairement définies dans cet espace et la fluidité n'en a que peu été améliorée par le nouveau projet. Les bancs et autres assises du parvis de l'église rappellent peut-être involontairement

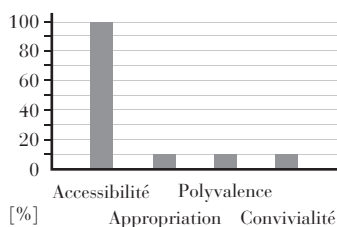
7. Place Saint-Roch (place du marché)



le schéma de l'arbre à palabres, lieu traditionnel de rassemblement en Afrique, où sont évoqués les problèmes de la vie en société, les problèmes du village, ou encore la politique. Malgré une timide invitation

à la convivialité, la restructuration de cet espace le maintient figé dans une certaine monotonie fonctionnelle. Car si les principales évolutions apportées par le projet ont été la piétonnisation et l'apparition de bancs, le caractère polyvalent de cet espace pas été amélioré. Il a été rendu plus praticable et plus agréable pour les habitants du quartier mais cela n'apparaît pas encore suffisant.

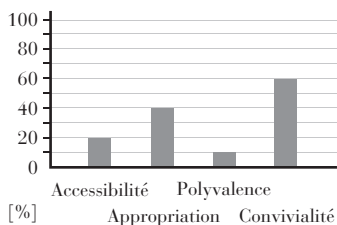
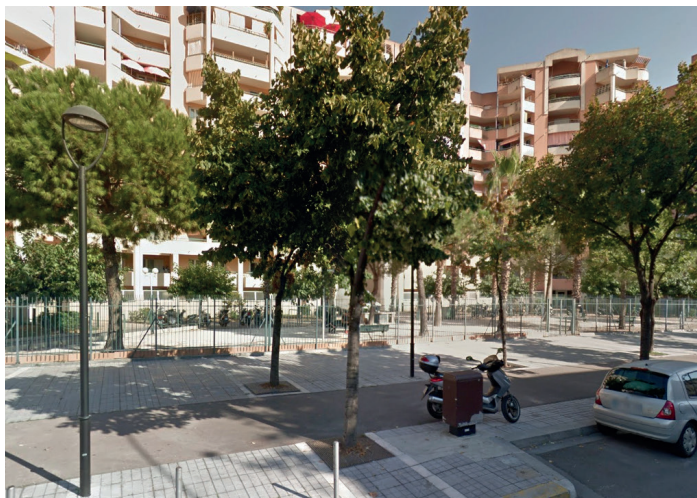
8. Place du Palio



Cette place triangulaire bordée d'un côté par un bâtiment de logements a pour principale fonction d'être utilisé comme un parking pour quelques voitures. N'offrant aucun équipement, pas même un banc, elle n'est

utilisée par personne. Son appropriabilité, sa polyvalence et sa convivialité tendent ainsi vers zéro, même si elle demeure très accessible. Parsemée de quelques arbres placés à intervalle régulier, cette place ne propose rien. Son nom, peut-être en référence au Palio de Sienne qui se déroule sur la Piazza del Campo, n'aura pas suffi à insuffler une quelconque vitalité à cet espace public, qui demeure inerte.

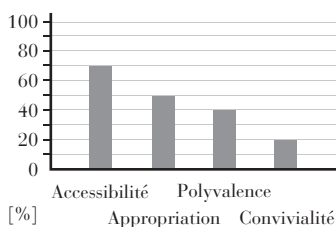
9. Square résidentiel, route de Turin



Ce square résidentiel, peu accessible du fait qu'il soit réservé aux habitants des logements qui le surplombent aurait pu proposer par sa situation une certaine ouverture sur le quartier. La clôture, qui sépare le square du

trottoir, se pose en rupture avec l'intention supposée du bâtiment de créer une ouverture et une invitation en se plaçant en retrait et en arc-de-cercle par rapport à la rue. Cette clôture, sûrement installée à des fins sécuritaires casse ainsi la volonté architecturale de créer un espace ouvert sur le quartier. En créant nettement un dedans et un dehors, cette clôture contribue à diviser les gens selon leur qualité d'habitant ou de passant.

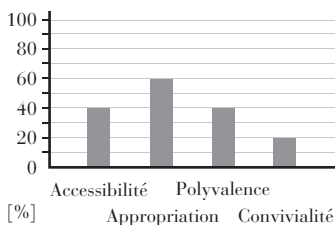
10. Jardin Fornero Meneï



Ce jardin propose également la fameuse clôture de couleur verte, verte peut-être pour se dissimuler dans la végétation. Mais une fois de plus, la clôture d'un jardin, peut-être pour éviter que ses quelques bancs ne soient

«squattés» par des «indésirables» la nuit, n'invite pas le passant à venir le pratiquer, et la présence d'un bâtiment à l'arrière-plan renforce l'idée que ce jardin est peut-être un jardin privé. Or il n'en est rien, et ce jardin est accessible à tous. On voit bien comment l'aménagement et la structuration de l'espace jouent sur la lisibilité des lieux, et que sans une attention particulière, le sens d'un espace peut être mal compris.

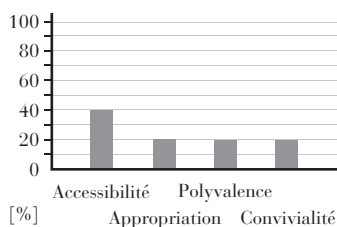
11. Jardin de Saint-Roch



Ce jardin également clôturé semble être un jardin privé dont seuls les habitants de cet immeuble auraient la jouissance. Mais une fois de plus dans ce quartier, un jardin public propose une mauvaise lisibilité

de son caractère. Il est également peu fourni en équipement, ne suscitant pas ainsi un désir de visite chez le passant. Ce manque d'équipement freine l'appropriabilité et la polyvalence du lieu, et n'invite pas non plus à la convivialité. Car il peut être vu comme un jardin privé au seul bénéfice des habitants de l'immeuble qui le jouxte, ce jardin ne propose pas une ouverture vers le reste du quartier, et reste très peu fréquenté.

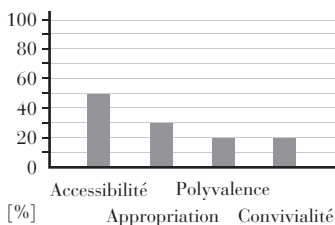
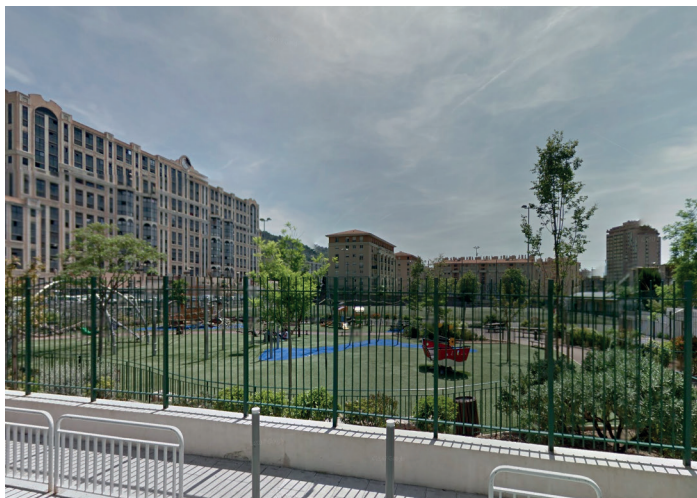
12. Jardin Louis Braille



Le jardin Louis Braille, conçu à la même période que les bâtiments qui l'entourent souffre des mêmes maux que les jardins vus précédemment. Sa clôture n'invite pas à le pratiquer et il est plus spécialement dédié

à accueillir les enfants pour jouer. Ce jardin représente l'un des seuls espaces publics, avec d'autres jardins clôturés, de ce quartier strictement résidentiel. Le problème posé ici est celui de la diversité de l'espace public car peut-on réellement se satisfaire de ne proposer un espace public que pour une seule classe d'âge? Un espace public qui n'offre d'autant plus que très peu de polyvalence et de convivialité.

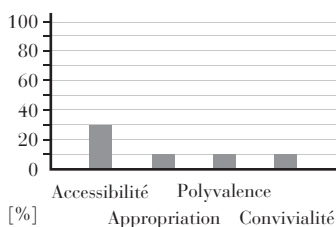
13. Jardin Saint-Charles



Outre le fait de proposer de meilleurs équipements de jeux, on voit bien comment ce jardin pour enfants répète les mêmes schémas que d'autres jardins plus anciens comme celui vu précédemment. Il ne propose pas de polyvalence

dans son utilisation et est ainsi uniquement dédié à accueillir les enfants, contrairement à la coulée verte réalisée dans le centre-ville à peu près à la même période, qui propose une série d'équipements convenant à tous les âges tout en assurant une fluidité dans l'espace entre les activités. Ce qui est problématique également est que ce très grand jardin d'enfants est l'un des seuls espaces publics proposés aux habitants du quartier.

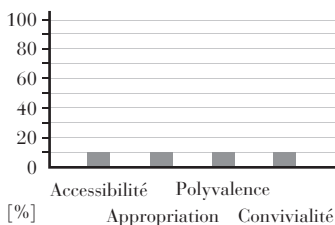
14. Place, rue Jules Michel



Cet espace, peut-être conçu à l'origine pour devenir la place publique du quartier, est littéralement à l'abandon. Cette place, bordée de commerces qui n'existent plus pour la plupart, est située en-dessous du niveau du sol

qui l'entoure, renforçant le sentiment d'écrasement produit par les tours d'habitation en arrière-plan. Très peu visible depuis l'extérieur et renfermée sur elle-même, c'est surtout le parking de cette place qui est utilisé. N'offrant aucune possibilité d'appropriation d'usage, ni polyvalence, ni invitation à la convivialité, cet espace public, pourtant le seul de ce quartier, démontre bien l'abandon de cet endroit.

15. Jardin résidentiel, rue Jules Michel



Cet espace, déjà semi-privé par sa situation puisqu'il se situe entre des bâtiments d'habitation, renforce sa privacité par une clôture. N'ayant pas été entretenu, tout comme l'ensemble moderne auquel il appartient, cet

espace ne produit pas d'invitation à venir le visiter. Espace résiduel aménagé de quelques bancs puis clôturé, il n'offre ni polyvalence ni convivialité, si ce n'est la possibilité de s'asseoir dehors au lieu de chez soi pour prendre l'air. Il n'y a aucun équipement public ni commerce à proximité de ce jardin. Espace déjà semi-privé, ce jardin se protège également des habitants, étant renforcé par une clôture.

Des espaces étudiants ouverts à une série de jardins clôturés, en passant par la nouvelle place du marché et des espaces laissés à l'abandon, le quartier Saint-Roch présente une grande inégalité dans le traitement de son espace public. Si le sud et le centre du quartier se développent et se restructurent, la partie nord du quartier en attend toujours des promesses faites par les pouvoirs publics de redynamiser le quartier.

En effet, entre 2008 et 2010, de nombreux aménagements ont vu le jour dans le quartier et Saint-Roch était alors considéré par les élus comme un « quartier en devenir ». Le maire Christian Estrosi souhaitait que le développement commercial se fasse davantage dans le centre-ville de Nice, et en particulier dans les quartiers de Saint-Roch et de Roquebilière (au nord-est de Saint-Roch), plutôt qu'à l'ouest de la ville, dans la zone commerciale de la Plaine du Var, très éloignée du centre-ville, et où beaucoup de commerces de grandes surfaces ont été implantés dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

La ville de Nice souhaitait ainsi redynamiser certains quartiers comme Saint-Roch par la relance du commerce de proximité. Mais certaines parties du quartier, et plus particulièrement sa partie nord, n'ont pas fait l'objet de cette volonté de transformation. Or c'est bel et bien dans cette partie que se trouvent des restes de l'activité industrielle de Saint-Roch comme la halle Spada qui appartient désormais à la ville ou encore la gare de marchandises.

Ces témoignages du passé industriel de Saint-Roch représentent aujourd'hui, par leur possibilité de transformation, de formidables opportunités de redynamiser le quartier par la création d'espaces publics ouverts et accueillants.



L'entrée de la halle Spada le jour de son inauguration en 1960



L'intérieur de la halle Spada le jour de son inauguration en 1960

Propositions de développement

Le quartier Saint-Roch dispose encore de friches industrielles en attente de transformation. C'est par exemple le cas de la halle Spada, le plus grand édifice industriel du quartier encore debout. Construite par l'entreprise de Bâtiment et Travaux Publics Jean Spada et inaugurée en 1960, cette halle abritait le garage de l'entreprise, ainsi que ses ateliers et ses bureaux. Construite par l'architecte Honoré Toscan, cette halle de près de 15'000 m² a été utilisée pour entreposer et entretenir l'ensemble du parc matériel de l'entreprise (camions, grues, et engins divers) jusqu'à sa fermeture dans le milieu des années 1990 suite à la baisse d'activité de l'entreprise. La halle fut rachetée par la ville de Nice en 1999 et depuis cette date se pose la question de sa transformation. Sous le mandat de l'ancien maire Jacques Peyrat, il avait été décidé de la transformer en auditorium ou en salle de concert et le début du chantier avait même été annoncé pour fin 2009, avant que la majorité municipale change et que le projet retourne dans les tiroirs. Si les habitants réclament qu'elle soit transformée en parking, en logements sociaux, en salle de sport, en centre commercial, ou encore en un grand jardin, aucun projet de transformation n'est à l'ordre du jour.

Le quartier Saint-Roch à Nice



Vue aérienne de la gare de marchandises Saint-Roch
Au sud de la gare: la halle Spada

source: Google Earth

Une autre friche industrielle du quartier Saint-Roch concerne la gare de marchandises qui s'étend sur 22 hectares. Elle est dédiée au stockage des trains et comporte aussi des ateliers d'entretien. Si elle est toujours en partie en activité, une partie des terrains n'est peu voire plus utilisée. Il semblerait que la partie sud-est de la gare de marchandises soit la moins utilisée car lorsque l'on regarde les plans réalisés par la ville, les chemins de fer ne sont plus représentés sur ce côté, et très peu de trains y sont stockés en général. Cela fait longtemps que la ville de Nice cherche à récupérer une partie de ces terrains qui appartiennent à la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) et au Réseau Ferré de France (RFF). Ces deux entités ont toujours opposé une fin de non-recevoir à la ville de Nice jusqu'en 2009, où le président de la SNCF Guillaume Pépy avait évoqué avec le maire de Nice Christian Estrosi la possibilité de cession d'une partie des terrains dont la SNCF n'avait plus besoin. On ne sait pas comment la situation a ensuite évolué, et aucune annonce allant dans le sens d'une cession n'a depuis été faite, et les terrains restent la propriété de la SNCF et du RFF. Une éventuelle cession d'une partie de ces terrains à la ville lui permettrait d'y installer de nouveaux équipements pour le quartier.

La gare de marchandises et la halle Spada qui la jouxte représentent une opportunité de développement pour le quartier Saint-Roch. Ce patrimoine industriel, reflet de l'identité passée du quartier, est aujourd'hui toujours en attente de transformation. Une intervention sur l'une de ces friches ou les deux pourrait permettre de revitaliser la partie nord du quartier si longtemps délaissée. Cette partie du quartier possède des lacunes en terme d'espace public, et ces friches représentent aujourd'hui un nouveau terrain d'expérimentation pour installer un espace public qui permettra de revitaliser ce quartier.

Le quartier Saint-Roch à Nice



La façade Nord et l'entrée de la halle Spada aujourd'hui



La façade Est de la halle Spada aujourd'hui



La gare de marchandises Saint-Roch vue depuis le nord-est aujourd'hui



La gare de marchandises Saint-Roch vue depuis le sud-est aujourd'hui

Conclusion

Le point de départ de cet énoncé théorique qui concernait l'expression politique du citoyen dans l'espace public en démocratie devait nous permettre de tirer des enseignements des mouvements d'occupations citoyens, et du rapport du citoyen à l'espace public dans nos démocraties contemporaines. En analysant l'utilisation qu'ils font de l'espace public urbain, il a ensuite été possible de constater quelques-uns des horizons d'effondrement de l'espace public moderne, puis de définir quelles qualités il était souhaitable que l'on retrouve dans l'espace public de nos villes.

Le passage à l'analyse du quartier Saint-Roch de Nice, choisi pour son passé moderne et industriel, mais également pour sa possibilité de transformation, devait ensuite permettre la mise en pratique des concepts développés dans la première partie théorique, et ainsi amener à la proposition de pistes de développement pour un projet architectural.

L'architecture et l'urbanisme moderne n'ont pas suffisamment pris en compte la dimension humaine dans leur conception de la ville et de ses espaces publics. L'architecte qui conçoit l'espace public ne peut s'arrêter

seulement à des considérations esthétiques ou architecturales, l'humain doit être au centre de ses préoccupations. Le modèle machiniste prôné par les modernes a promu l'efficacité de la circulation entre des zones caractérisées par leur fonction, au détriment de la possibilité de renforcer le vivre ensemble dans l'espace public. Par ailleurs, ne faudrait-il pas renverser la conception de l'espace public comme espace interstitiel entre les bâtiments? Le renversement de la figure plein-vidé amenée par l'urbanisme moderne aurait peut-être demandé que l'on s'intéresse en premier lieu aux espaces extérieurs plutôt qu'aux bâtiments. Car l'espace public bordant un bâtiment peut tout autant être ce qui en fera le succès, comme cela a été le cas pour le Centre Georges Pompidou à Paris.

L'espace public urbain demeure toujours le support de la démocratie, et en ce sens il requiert une attention particulière lors de sa conception. Il requiert de savoir doser les activités et les possibilités fonctionnelles pour en favoriser l'hospitalité et les usages proposés. Il doit laisser part à l'improvisation, à la libre appropriation, et à une certaine possibilité de détournement des fonctions prévues par le public. Il doit être perçu comme un champ des possibles, et il ne doit pas enfermer ni séparer les individus. C'est tout l'enjeu de la ville contemporaine, il en va ainsi de la vitalité de la démocratie.

Le choix de travailler sur Nice s'est vite imposé par rapport au thème développé. Etant niçois, je connais assez bien les problèmes de certains quartiers et l'étude du quartier Saint-Roch m'a permis d'en apprendre davantage sur cette ville. Nice est une ville très ségrégée

socialement mais aussi spatialement, le développement moderne a rejeté les quartiers populaires en dehors du centre-ville et les a placé à côté des zones industrielles de la ville, dans des vallées enclavées. Ces quartiers populaires ont par la suite vu se succéder les différentes vagues de migration comme dans beaucoup d'autres banlieues de grandes villes françaises. On connaît la suite de l'histoire et l'abandon de ces « cités » par les pouvoirs publics, œuvrant toujours à des fins électoralistes. En effet, ce n'est pas dans la partie nord du quartier que les transformations ont commencé à Saint-Roch, alors que c'est bel et bien elle dont le développement a été le plus longtemps abandonné.

L'histoire de ce quartier et son patrimoine industriel en font en terrain propice pour la transformation et la revitalisation de l'espace public. Le projet pour ce quartier, qui sera proposé dans un deuxième temps devra permettre de revaloriser l'espace public de ce quartier sans pour autant tirer un trait sur ce qui a forgé son identité, sur ce patrimoine industriel qui symbolise encore l'âme du quartier.

Bibliographie

par ordre de citation

p. 17 / Bruno Latour, « From Realpolitik to Dingpolitik – or How to Make Things Public », dans Bruno Latour, Peter Weibel, *Making Things Public, Atmospheres of Democracy*, MIT Press, 1^{er} novembre 2005, p. 14.

pp.18-19 / Étienne Tassin, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès, La Revue* 1992/1 (n° 10), pp. 23-37.

pp. 20-23 / Sylvaine Bulle, « Pourquoi la rue inspire-t-elle la révolte ? Compétences émeutières et projet de transformation sociale dans le mouvement d'occupation mondial (Espagne, Israël, USA) » (“Why does the street inspire revolt: Riot skills and social transformation plan in the worldwide occupation movement (Spain, Israel, USA)” [translation: Sharon Winkler Moren]), *justicespatiale | spatial justice*, n° 5, déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013, <http://www.jssj.org>

p. 24 / Michel Lussault, « Bienvenue dans la nouvelle lutte des places », publié sur raison-publique.fr le 3 janvier 2012 ; <http://www.raison-publique.fr/article491.html> (consulté le 1^{er} décembre 2017)

p. 25 / Alice Béja, « Foules indignées, places occupées » (encadré), *Esprit* 2012/11 (Novembre), pp.85-87.

p. 25 / Saul Frampton, « Agony in the agora », *Aeon Essays*, édité par Sam Dresser, le 7 août 2017, sur le site Internet d'Aeon: <https://aeon.co/essays/democracy-is-a-clash-not-a-consensus-why-we-need-the-agora> (consulté le 22 septembre 2017)

p. 26 / Olivier Mongin, « Métamorphose de l'espace public », *Esprit* 2012/11 (Novembre), p. 77.

pp. 26-31 / Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Editions Flammarion, 2007, Edition Originale: *The revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*; W. W. Norton & Company, 1995

pp. 29-33 / Luca Pattaroni et Yves Pedrazzini, « Insécurité et ségrégation : l'urbanisme de la peur », dans Jacquet P., Pachauri R., Tubiana L., *Regards sur la terre*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2010

p. 34 / Klaus Frey et Fabio Duarte, « L'auto-ségrégation : quand les gens disent non à la ville », *Cosmopolitiques*, Août 2004 (n° 7, « Aimons la ville »), pp.58-67.

p.35 / Alice Béja, « L'espace public, le bien commun par excellence », *Esprit* 2012/11 (Novembre), pp.71-72.

p. 37 / Cynthia Ghorra-Gobin, « L'espace public: entre privatisation et patrimonialisation », *Esprit* 2012/11 (Novembre), pp. 88-98.

p. 38 / Michel Lussault, « Espace public », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, pp. 362-363.

p. 39 / Caroline Barbisch et Luca Pattaroni, « Intime/Extême, le désir au cœur de l'espace public », dans *Tracés* n° 23-24 / 12 décembre 2014, pp. 10-15.

(Article basé sur le travail de thèse réalisé par Caroline Barbisch à l'EPFL en 2013. Barbisch C., *Extimités, Enquête sur les formes contemporaines d'expression de l'intime et du désir dans l'espace public*, Thèse de Doctorat, EPFL, Lausanne, 2013).

p. 43 / Film *Demain*, réal. Cyril Dion, Mélanie Laurent, 2015.

pp. 46-47 / Michel Lussault, « Coprésence », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, pp. 234-235.

p. 47 / Breviglieri, M. et L. Pattaroni, 2016, « A l'air libre. Notes sur l'expérience vive et commune du dehors », in Györik Costas, L., *Dehors ! Cultiver l'espace public*, Genève, Editions la Baconnière, pp. 18-24.

p. 49 / Joan Stavo-Debauge, « Les qualités de l'hospitalité et l'idée de "ville inclusive" », Communication à la conférence « In/Out : Designing Urban Inclusion » (session « The Social Qualities of Urban Environments »), organisée par le *Metrolab Brussels*, Bruxelles, 27 janvier 2017

p. 53 / Jacques Lévy, « Accessibilité », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin Editeur, 2013, p. 49.

Martine Folton, « Les mutations de l'espace urbain à Nice de 1919 à 1935 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°5, Décembre 1972, publié par le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, Université de Nice, pp. 60-67.

Alain Ruggiero, « Dépôt, ateliers ferroviaires et influences sur l'urbanisation : le cas niçois », *Revue d'histoire des chemins de fer* [En ligne], 28-29 | 2003, mis en ligne le 31 décembre 2014.
<http://journals.openedition.org/rhcf/1792> (consulté le 23 décembre 2017) ; DOI : 10.4000/rhcf.1792

Nicole Bardeche, *La gare de Nice Saint-Roch*
<https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/rr49-1974-n1-03.pdf> (consulté le 24 décembre 2017)

Nice, vie des quartiers, Décembre 2015, pp. 2-7.

sources images: Google Earth, Collection Sourgentin,
Fonds du service photographique des Archives municipales de Nice, remonterletemps.ign.fr, gravures-nice.org, CPArama.com

Achevé d'imprimer en Janvier 2018

à Lausanne